

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



Bureau
international
du Travail
Genève

Emplois verts

Le monde du travail
à l'épreuve du
changement climatique

N° 60, août 2007

Egalement
dans ce numéro

Les syndicats face au changement climatique • Emplois verts : les entreprises dans la tourmente
• Temps de travail dans le monde • Préservation de la nature et tourisme dans les communautés
indigènes • La planète se met au vert • Reportage photo : Démobiliser les enfants soldats

MultiForum 07
Affiche encart

Hommage rendu à la défense du travail décent



En juin dernier, l'OIT a décerné son premier Prix annuel pour la recherche sur le travail décent au lauréat du Prix Nobel de la paix et ancien président d'Afrique du Sud, Nelson Mandela, et au professeur émérite et spécialiste de la sécurité sociale, Carmelo Mesa-Lago, pour avoir tous deux contribué à faire des valeurs du travail décent une réalité pour beaucoup de personnes dans le monde.

Les deux personnalités se sont adressées aux 3 000 délégués présents à la Conférence internationale du Travail. Ce n'était pas la première fois que Nelson Mandela, récompensé pour «sa contribution extraordinaire de toute une vie à la connaissance, à la compréhension et à la défense des causes centrales de l'OIT», prononçait un discours au cours d'une rencontre annuelle du BIT.

Il y a déjà dix-sept ans, le 8 juin 1990, Nelson Mandela prenait la parole devant la 77^e Conférence internationale du Travail. L'ancien président rendait, alors, visite pour la première fois depuis sa libération de prison à une organisation des Nations Unies. Il salua l'OIT pour son «énorme contribution» à la lutte pour la démocratie et à la promotion des principes démocratiques en Afrique du Sud. Cette année, l'ancien président s'est adressé à la Conférence via un message vidéo préenregistré. Il a fait référence à son discours prononcé en 1990

et a déclaré que l'OIT devait continuer à «promouvoir les valeurs qui sont les nôtres, les droits que, tous, nous devons respecter, l'idée qu'il ne saurait y avoir de progrès sans un dialogue authentique».

«Vous avez rassemblé ces principes sous la bannière de ce que vous appelez le travail décent et, aujourd'hui, nous pouvons dire que ces principes illustrent nos valeurs communes, notre respect commun pour le dialogue, le souci que nous avons du sort de nos concitoyens plongés dans la misère (...). Le travail décent renvoie au droit non seulement de survivre, mais de prospérer et d'avoir une vie digne et épanouissante», a-t-il ajouté.

En 1990, Mandela eut droit à d'énormes ovations de la part des délégués de la Conférence pour son intervention qu'il concluait en ces termes: «Finissons le chemin ensemble». Cette fois-ci, l'ancien chef d'Etat a exhorté les délégués à faire en sorte d'améliorer le sort des individus. «Nous comptons sur l'OIT pour qu'elle continue à se battre pour faire du travail décent une réalité dans le monde entier», a-t-il déclaré. Tel que l'a rappelé le Directeur général du BIT, Juan Somavia, «Nous serons toujours inspirés par la sagesse, la grâce, l'humilité et la vérité des paroles et des actions du Président Nelson Mandela».

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT

Le magazine *Travail* est publié trois fois par an par le Département de la communication et de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, japonais, norvégien, suédois et tchèque.

RÉDACTEUR:

May Hofman Öjemark

EDITION ESPAGNOLE:

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION:

Kiran Mehra-Kerpelman

ASSISTANTE DE PRODUCTION:

Corine Luchini

RECHERCHE PHOTO:

Marcel Crozet

GRAPHISME:

MDP, OIT Turin

COUVERTURE:

L. Fiore, OIT Turin

COMITÉ DE RÉDACTION:

Thomas Netter (président), Charlotte Beauchamp, Lauren Elsaesser, May Hofman Öjemark, Kiran Mehra-Kerpelman, Corinne Perthuis, Hans von Rohland

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication et de l'information publique du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

www.ilo.org/communication

Imprimé par:

OIT Turin

ISSN 1020-0010

Emplois verts

Le monde du travail est sensible aux changements environnementaux. Plus le changement climatique sévit dans le monde, plus les travailleurs et les employeurs sont confrontés aux désordres de plus en plus importants qu'il cause et doivent chercher des solutions pour en limiter l'impact. Le magazine *Travail* s'intéresse ici aux répercussions du changement climatique en matière d'emploi et de travail au niveau mondial et aux perspectives que les initiatives de promotion d'un développement durable et d'emplois «verts», prises aux niveaux local, national et international, offrent en matière d'emploi.



© M. Crozet/BIT

Page 4

EN COUVERTURE

Emplois verts: Faire face à «une vérité qui dérange» **4**

ARTICLES GÉNÉRAUX

Le climat en question: les organisations syndicales et le changement climatique **12**

Les communautés indigènes à l'épreuve de l'environnement: Dans quelle mesure la protection de l'environnement, le tourisme et le changement climatique se combinent pour défier les modes de vie traditionnels **16**

Reportage photo: Enfants de la guerre: De l'adieu aux armes à l'apprentissage d'un avenir **19**

Photo centrale: Poster du MultiForum 07: *Vers des entreprises plus performantes: Une gestion responsable des relations du travail, clé de la productivité et de la croissance*

LECTURE

Enquête sur le temps de travail **25**

RUBRIQUES

Planète Travail **29**
• La planète se met au «vert»

Les Nouvelles **33**

- La 96^e Conférence internationale du Travail
- Journée mondiale contre le travail des enfants 2007
- L'OIT décerne le Prix pour la recherche sur le travail décent à Nelson Mandela et Carmelo Mesa-Lago
- Appel à candidatures: Prix pour la recherche sur le travail décent 2008
- 299^e session du Conseil d'administration
- Les Iles Marshall deviennent le 181^e État Membre de l'OIT
- L'OIT adopte l'Agenda du travail décent 2007-2015
- Le G8 soutient l'Agenda pour le travail décent de l'OIT
- Guide des ressources sur l'économie informelle du BIT

Champs d'action **43**

Médiathèque **46**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 181 États Membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

Emplois verts

Faire face à «une vérité qui dérange»



© IRIN

Ces dernières années, les politiques, les entrepreneurs et l'opinion publique du monde entier ont compris l'importance que revêt le changement climatique, appelé sans doute à devenir le principal enjeu social et environnemental du XXI^e siècle. Peter Poschen, haut spécialiste et coordinateur de la question du réchauffement climatique à l'OIT, s'est intéressé aux conséquences de ce phénomène du point de vue tant social, que du travail.

GENÈVE – La lutte contre le changement climatique suppose l'introduction de transformations économiques, sociales et environnementales majeures, pour la plupart liées les unes aux autres. Elle soulève d'importantes questions juridiques et reflète la responsabilité historique des pays industrialisés dans ce processus, ainsi que la nécessité de conjuguer, à l'avenir, nos efforts. Lutter contre le réchauffement de la planète implique aussi que nous cessions de penser et d'agir à court terme, en fonction des cycles économiques et des échéances électorales, pour nous projeter à des dizaines, voire à des centaines d'années.

Alors que se profile un goulet d'étranglement vers 2050, le changement climatique s'accélère et doit être maîtrisé. Jusqu'à cette date, la population devrait continuer à croître pour se stabiliser aux alentours des 9 à 10 milliards de personnes. Dans le même temps, le monde continuera à aspirer à une amélioration de son bien-être matériel et à l'éradication de la pauvreté qui, encore aujourd'hui, affecte près de la moitié du globe. Ces objectifs ne pourront être atteints que grâce à une croissance économique génératrice d'emplois en nombre et en qualité suffisants pour les 1,4 milliard de travailleurs pauvres condamnés à vivre, aujourd'hui, avec moins de deux dollars par jour (BIT, 2006).

Réchauffement climatique – croissance économique, énergie et émissions

Mais nous sommes confrontés à une vérité qui nous est difficile à admettre: notre modèle de développement économique n'est pas viable. En poursuivant telles quelles nos activités économiques, le changement climatique risque d'atteindre un point de non-retour et des proportions telles que l'impact sur la vie sur terre, y compris sur celle des hommes, sera

fortement négatif. Si nous en sommes arrivés là, c'est notamment en raison du lien étroit qui existe entre la croissance et la consommation d'énergies fossiles, comme le charbon et le pétrole. Le produit intérieur brut (PIB) devrait, d'après les estimations, croître au rythme annuel de 3 pour cent, pour atteindre, en 2030, un taux équivalent à 240 pour cent de celui de 2000. L'expérience ayant montré une corrélation étroite entre la croissance et la consommation d'énergie, celle-ci devrait augmenter de 50 pour cent d'ici à 2020.

Du fait des sources d'énergie et des technologies que nous utilisons, c'est notre consommation énergétique qui est à l'origine du réchauffement climatique. En 2001, près de 80 pour cent de toute l'énergie consommée provenait des combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz. La combustion de ces matières premières par les centrales électriques, les voitures, les usines et les foyers, produit du dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz responsable de «l'effet de serre». L'émission de CO₂ dans l'atmosphère réduit la capacité de la terre à réémettre vers l'espace une partie de l'énergie solaire absorbée. Au cours du temps, l'énergie retenue augmente et provoque une hausse des températures, c'est-à-dire un réchauffement climatique.

Les trois quart des émissions de CO₂ proviennent de la combustion d'énergies fossiles, le quart restant provient essentiellement de l'exploitation de la terre, notamment de la destruction et de l'aménagement des forêts. Dans les deux cas, les émissions résultent des activités de l'homme. Avant la révolution industrielle, la concentration en gaz CO₂ dans l'atmosphère était de 260 ppm (partie par million). Elle est aujourd'hui d'environ 380 ppm, soit le niveau le plus élevé depuis 420 000 ans. A travers leurs activités, les hommes émettent tous les ans 6 milliards de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

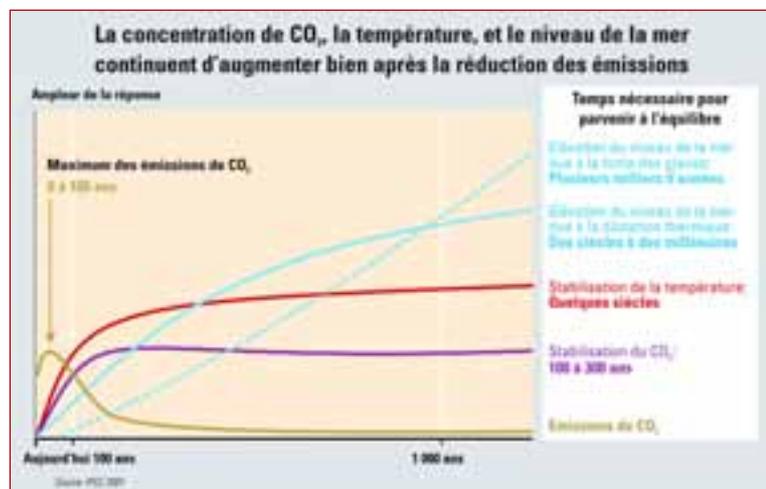
Les conséquences de ces émissions sont évaluées périodiquement par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (voir encadré, p. 30). Le GIEC établit l'état des connaissances scientifiques en s'appuyant sur les apports de quelque 2 500 scientifiques du monde entier. Les derniers rapports publiés en 2007 confirment les observations antérieures, à savoir: une augmentation générale des températures, la modification des régimes et du volume des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et la variation de la fréquence et de l'intensité de phénomènes climatiques extrêmes. Ces évolutions du climat ont un impact sur l'économie, mais aussi sur les différents schémas de peuplement et le mode d'habitat, ainsi que sur les conditions de vie et de travail des individus. Pour en atténuer les effets, les pays, les entreprises et les individus vont devoir s'adapter.

L'adaptation n'est toutefois possible que dans une certaine mesure et ne concerne que les symptômes et non la cause du problème. C'est en grande partie parce qu'il y a un important décalage dans le temps entre l'émission de gaz à effet de serre (GES) et l'observation d'un changement climatique que si peu a été fait jusqu'à présent pour réduire nos émissions. Comme le montre le graphique ci-dessous, il aura fallu des dizaines d'années avant que les émissions ne se traduisent en un réchauffement significatif de la planète. De même, il aura fallu plus d'un siècle pour enregistrer une augmentation du niveau des mers, résultant dans un premier temps du réchauffement des océans, puis de la fonte des glaces des pôles.

Il résulte de ce décalage dans le temps deux conséquences majeures. D'une part, les changements climatiques d'envergure sont une réalité à laquelle nous sommes, dès à présent, tous confrontés, et ce, même si l'on arrivait à stopper du jour au lendemain toutes nos émissions. D'autre part, pour maintenir le réchauffement de la planète à des niveaux où les changements climatiques ne se renforcent pas les uns les autres dans une spirale incontrôlable, les émissions doivent être réduites de façon significative dans ces dix à vingt prochaines années. Pour éviter que les changements climatiques ne deviennent parfaitement incontrôlables, les seuils à ne pas dépasser d'ici à 2050 sont : une augmentation de la température atmosphérique moyenne du globe de 2 °C et une concentration en CO₂ de 550 ppm. Pour ne pas dépasser ces seuils critiques, nous devons réduire considérablement nos émissions. Jusqu'à 60 à 80 pour cent d'ici à 2050 dans les pays industrialisés où les émissions par habitant sont le plus élevées. Un certain nombre de pays européens, ainsi que l'Etat de Californie, aux Etats-Unis, ont fixé ses seuils en tant qu'objectifs juridiquement contraignants.



© M. Crozet/BBF



>> Il n'en demeure pas moins que ces objectifs seront difficiles à atteindre. Le Dr Socolow, scientifique de la Massachusetts Institute of Technology (MIT), reconnaît que le maintien des émissions de CO₂ à des niveaux considérés comme «non dangereux» implique qu'on limite nos émissions à une tonne par personne et par jour. Or, tel est, aux Etats-Unis, le niveau d'émission atteint par habitant par le simple usage de la voiture. En ce qui concerne les pays en développement, si les émissions par habitant y sont relativement faibles, celles-ci tendent à augmenter rapidement. En utilisant les technologies et les combustibles classiques, la croissance économique des pays en développement produit, pour chaque dollar de valeur ajoutée, des émissions de CO₂ supérieures de près de 50 % à celles des pays industrialisés. A ce rythme, la croissance sera responsable de plus des deux tiers de l'augmentation des émissions. Devançant les Etats-Unis, la Chine est devenue, pour la première fois en 2006, le premier émetteur de GES.

Les changements climatiques auront d'importantes répercussions sur les structures économiques, les schémas de peuplement et le mode d'habitat, ainsi que les modes de vie et l'emploi. Ces répercussions résulteront notamment (voir encadrés pages 6-8):

- du changement climatique lui-même, qui a déjà commencé à causer d'importants préjudices;



- de l'adaptation à ces changements climatiques pour limiter les préjudices; et
- de l'atténuation des émissions pour éviter d'en arriver à une situation «incontrôlable», pour reprendre le terme du professeur Holdren de l'Université de Harvard.

Les répercussions des changements climatiques sur les moyens de subsistance des individus varieront en fonction de leur lieu d'habitation, ainsi que du secteur économique et du groupe social auxquels ils appartiennent.

CHANGEMENT CLIMATIQUE – TÉMOIGNAGE

KERICHO, KENYA – Dans sa ferme, Nelly Damaris Chaploskei cultive du maïs et du thé et élève quelques vaches. Elle travaille également comme animateur au sein de l'association bénévole locale, Forest Action Network (Réseau d'action pour la forêt), où elle s'occupe de sensibiliser les populations locales sur l'importance des forêts et de leur conservation. «Je travaille surtout avec des femmes, car je pense que leur rôle en matière de protection de l'environnement est sous-estimé», assure Nelly. Elle cultive également des espèces d'arbres originaires de la région, qu'elle vend ou offre aux écoles des alentours.

Pendant ces trente dernières années, Nelly a été témoin d'importants changements climatiques, notamment en ce qui concerne les précipitations. «Pendant la saison sèche, les températures ont eu tendance à augmenter et l'herbe à se dessécher complètement. Je n'ai ainsi plus assez d'herbe pour nourrir mes vaches, leur production de lait a diminué et mes revenus avec. Les sols ont cessé d'être recouverts de végétation pendant la saison sèche et s'érodent avec les premières pluies», raconte Nelly.

Le réchauffement climatique a non seulement affecté les revenus et les modes de vie des habitants de Kericho, mais est



aussi devenu un terrain fertile pour les maladies comme le paludisme. Bien que Kericho soit situé en altitude, l'augmentation des températures a favorisé l'expansion de cette maladie dans cette région jusqu'alors relativement préservée. La persistance de mauvaises conditions climatiques rend l'endroit plus vulnérable aux épidémies. «Auparavant, les moustiques ne survivaient pas à cause du froid», souli-

gne Nelly. «A présent, on recense dans la région des victimes mortelles du paludisme, ce qui était pratiquement impensable il y a vingt ou trente ans».

Source: World Wide Fund for Nature (WWF).

Pour lire d'autres témoignages sur les changements climatiques, voir: <http://www.panda.org/climatewitness>

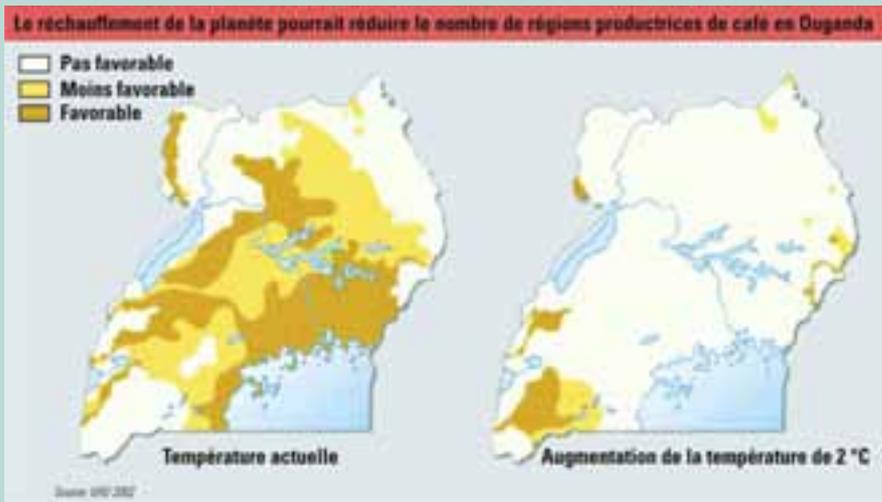
Contrairement à l'idée reçue, les principales répercussions du changement climatique en matière sociale au cours des prochaines décennies ne viendront ni de la lente et régulière augmentation de la moyenne annuelle des températures, ni des modifications des précipitations ou de la montée du niveau des mers, mais davantage du caractère de plus en plus imprévisible du climat. De cette irrégularité climatique résulteront la plupart des dommages causés. Les événements climatiques extrêmes, en particulier les inondations et les orages violents, risquent de devenir plus fréquents.

Le GIEC (2007) s'inquiète du manque de connaissances sur les répercussions du changement climatique sur l'emploi et les moyens de subsistance. L'agriculture et le tourisme, secteurs les plus tributaires du climat, sont aussi visiblement les plus touchés par son changement. Cela n'augure rien de bon pour l'emploi et les moyens de subsistance. En effet, si au niveau mondial la part de l'agriculture dans l'emploi n'a cessé de diminuer pendant ces dernières décennies au profit du secteur des services, passé pour la première fois devant le secteur agricole en matière d'emploi, il n'en demeure pas moins que l'agriculture, en tant que secteur homogène, reste le principal employeur.

Des conditions climatiques extrêmes peuvent causer des dégâts considérables et durables. Le violent orage qui s'est abattu, en juin dernier, sur la mégapole pakistanaise Karachi a causé la mort de près de 200 personnes, principalement dans les zones pauvres et densément peuplées, aux constructions précaires. Les dommages causés aux infrastructures, comme les routes et lignes à haute tension, peuvent perturber l'économie et réduire les sources de revenus. Dans des pays en développement, comme au Ghana ou en Ouganda, la sécheresse persistante a réduit l'accès à l'énergie hydraulique, provoquant des coupures de courant très fréquentes et perturbant le mode de vie et le développement économique dans la région. D'après certains pronostics, les conditions climatiques extrêmes pourraient s'accompagner du déplacement de quelque 50 millions de personnes dans le monde ces prochaines années. Le manque d'accès aux systèmes de protection sociale est l'une des raisons qui conduit les victimes de catastrophes naturelles, n'ayant souvent d'autre choix, à émigrer.

Le tourisme a été l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois ces dernières décennies, y compris dans les pays en voie de développement. Les conséquences de l'ouragan Katrina illustrent à quel point les catastrophes naturelles peuvent affecter ce secteur. La Nouvelle-Orléans a perdu près de 40 000 emplois et la moitié de sa population et, deux ans après la catastrophe, de nombreux hôtels sont toujours en ruine.

Les femmes sont d'autant plus affectées par ces bouleversements climatiques que leur présence dans l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire et des secteurs comme le tourisme est importante et que leur rôle au sein des familles est central. L'eau est vraisemblablement en passe de devenir une denrée de plus en plus rare et convoitée.



années. Le manque d'accès aux systèmes de protection sociale est l'une des raisons qui conduit les victimes de catastrophes naturelles, n'ayant souvent d'autre choix, à émigrer.

Le tourisme a été l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois ces dernières décennies, y compris dans les pays en voie de développement. Les conséquences de l'ouragan Katrina illustrent à quel point les catastrophes naturelles peuvent affecter ce secteur. La Nouvelle-Orléans a perdu près de 40 000 emplois et la moitié de sa population et, deux ans après la catastrophe, de nombreux hôtels sont toujours en ruine.

Cette perspective pourrait avoir comme effet d'alourdir encore davantage le travail des femmes. Les maladies infectieuses comme le paludisme risquent de s'étendre et d'affecter la main-d'œuvre disponible, ainsi que la productivité des travailleurs. Dans de telles circonstances, il est à prévoir que les soins apportés aux familles, qui incombent en général aux femmes, augmentent.

Avec sa multitude de pauvres et de personnes vulnérables et sa faible capacité d'adaptation, l'Afrique est la région du monde la plus affectée par le changement climatique. Et pourtant, elle y a peu contribué et n'est pas prête de le faire pour le moment. En Ouganda, où le café est l'une des principales ressources d'exportations et l'un des principaux employeurs du pays, une augmentation de 2 °C de la température moyenne ferait disparaître les zones propices à la culture du café, qui figurent sur la carte ci-dessus. Un tel scénario pourrait devenir réalité dans une cinquantaine d'années, impliquant une restructuration massive de l'économie.

Le rapport du GIEC souligne un aspect important dont il est peu question dans les médias, à savoir que les répercussions sociales du changement climatique dépendront davantage des modèles d'économies et de société que des changements des systèmes naturels eux-mêmes, du moins à court et à moyen terme. La plupart de ces répercussions peuvent être évitées ou amorties, à condition que les politiques et les mesures d'adaptation au changement climatique intègrent les conséquences prévisibles en matière d'emploi et de revenus.



© AAENVIRONNEMENT

«LIMITER LES DOMMAGES» – AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

De tous temps, les individus, les communautés et les pays se sont adaptés à l'évolution de leurs conditions de vie, ce qu'ils continueront à faire face au changement climatique qui se profile. Que ce soit dans l'urgence ou de façon préventive, le monde a déjà commencé son adaptation aux nouvelles conditions climatiques. La construction d'infrastructures, comme les barrages côtiers et les digues, figurent parmi les principales mesures d'aménagement préventives. La collecte et la gestion des eaux sont aussi appelées à occuper une place de plus en plus centrale. L'introduction de techniques à forte intensité de main-d'œuvre dans les programmes de travaux publics devrait permettre de créer un nombre élevé d'emplois. Et les revenus versés dans le cadre de ces grands travaux pourraient contribuer à financer l'aménagement des emplois et des petites entreprises locales pour les adapter aux nouvelles conditions climatiques.

L'industrie du tourisme, par exemple, sera confrontée au changement des saisons. Les bateaux de croisière éviteront de s'aventurer dans les Caraïbes pendant une saison des ouragans prolongée. Il se peut que le bassin de la Méditerranée devienne trop chaud pendant les mois d'été. Auquel cas les touristes pourraient préférer y passer les saisons plus fraîches de l'automne et du printemps. De façon générale, l'affluence

dans les hôtels, les restaurants, les transports et autres hauts lieux touristiques promet d'évoluer considérablement. Les stations de ski seront particulièrement touchées. Celles situées en faible altitude n'auront plus suffisamment de neige et devront proposer de nouvelles activités à leur clientèle.

De leur côté, les agriculteurs sont amenés à modifier leurs modes de production et à basculer parfois vers des cultures totalement nouvelles. Jusqu'à présent, la plupart des évolutions enregistrées dans ce secteur ont concerné les techniques utilisées, comme la sélection et l'arrosage des graines, ou la viabilité économique des cultures alternatives. Il faut par ailleurs s'attendre à d'importants changements en ce qui concerne les possibilités d'emploi et de revenus. D'après une récente étude publiée par la FAO, la mangue semblerait être, d'un point de vue tant agronomique qu'économique, une alternative au riz dans une région semi-aride comme le Bangladesh. Les perspectives en matière d'emploi sont, toutefois, moins prometteuses. La mangue nécessite, en effet, beaucoup moins de main-d'œuvre que le riz et la demande de main-d'œuvre dans ce secteur se concentre essentiellement sur deux courtes périodes de l'année. Voilà qui est peu encourageant pour le tiers des foyers de la région embauchés comme ouvriers agricoles. Le gouvernement doit-il favoriser le passage vers la culture de la

mangue? Dans ce cas, que fera-t-il pour aider les travailleurs agricoles sans terre?

A travers cet exemple, on comprend que, pour être réellement efficaces, une politique et un programme d'aménagement aux nouvelles conditions climatiques impliquent une analyse plus approfondie du problème et des solutions envisageables. Les «zones dangereuses», c'est-à-dire les régions, les secteurs et les populations qui risquent d'être les plus touchés, doivent être identifiées avec davantage de précision. Ce type d'analyse, jusque-là négligé, commence à être pris au sérieux. Ainsi, le prochain rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) étudiera les liens entre les changements climatiques, l'adaptation et la pauvreté.

L'information disponible et la prise de conscience dans les industries et les régions les plus exposées restent très insuffisantes. Y compris en Europe, où une récente étude prouve le manque général de préparation du continent, dont elle a été incapable de chiffrer les conséquences d'une adaptation aux changements climatiques en matière d'emploi. Il va falloir redoubler d'efforts pour être en mesure de planifier ces changements et de permettre ainsi aux employeurs, aux travailleurs et aux gouvernements d'anticiper et d'atténuer le choc de ses transitions.

RÉGULATION DES ÉMISSIONS – DES EMPLOIS VERTS DANS DES ÉCONOMIES PROPRES

Le monde ne peut se limiter à faire face au changement climatique uniquement en s'adaptant. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de façon drastique. Dès à présent, un certain nombre d'initiatives ont été prises dans ce sens. Parmi les principaux défis à relever, il s'agit d'une part de rompre le lien existant entre la croissance économique et les émissions de gaz; et de s'engager, d'autre part, grâce à une amélioration du rendement énergétique et de l'exploitation des matières premières, dans des économies sobres en carbone. D'après le rapport sur le changement climatique de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Nicolas Stern, il est techniquement possible de réduire les émissions de GES. D'ailleurs, comme l'affirme également ce rapport, le coût de la régulation des émissions à des niveaux «non dangereux» est relativement modeste et très largement inférieur à celui que représenterait à terme l'inaction.

Le GIEC a identifié, secteur par secteur, les options techniques et commerciales permettant de réduire les émissions. Les principales économies d'énergie attendues, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement, viendront d'une amélioration du rendement énergétique dans le secteur de la cons-

truction. Celle-ci passe en particulier par une meilleure isolation thermique des bâtiments qui doit permettre de limiter le besoin en chauffage et en climatisation. Cette solution représente de 20 à 30 pour cent du total des réductions d'émissions possibles. Pour favoriser l'émergence d'une économie à faible émission de carbone, il faut non seulement diversifier les sources d'énergie et utiliser des technologies plus efficaces, mais aussi réduire la part des biens et des services gros consommateurs d'énergie, tel que le fer et l'acier, l'aluminium, le ciment, la pâte à papier ou encore les transports.

Bien qu'a priori peu coûteuse, l'introduction de changements dans nos modes de production et de consommation devrait avoir un impact très profond. Des craintes ont, néanmoins, été soulevées selon lesquelles ce processus pourrait entraîner des suppressions d'emplois et compromettre les perspectives de croissance des pays en voie de développement. Comme en témoigne une étude publiée en début d'année par la Confédération européenne des syndicats, ces craintes sont infondées. L'étude suggère, en effet, que le marché du travail sera certes confronté à un processus de transition majeur, mais qu'au final le bilan en matière d'emploi sera positif. Ainsi, les perspectives de créations d'emplois compenseront largement les risques de pertes. L'étude souligne, d'autre part, que la plupart des restructurations en matière d'emploi auront lieu à l'intérieur même de chaque secteur, et non entre les différents secteurs. Par exemple, dans le secteur des transports, les moyens de transport collectifs seront favorisés au détriment des moyens de transports individuels, comme la voiture. Ainsi, le relatif déclin de l'industrie automobile se verra largement compensé par la création d'emplois dans la construction d'équipements et le service des transports publics. Des recherches menées par l'Apollo Alliance des Etats-Unis confirment ces hypothèses.



© P. Déboche/BIT

L'adoption de mesures facilement réalisables

Les progrès réalisés en matière de changement climatique dépendront en grande partie de notre capacité à répondre aux inquiétudes concernant l'évolution du marché du travail, la réduction de la pauvreté et le développement. Il s'agit là de l'un des principaux obstacles auquel les politiques nationales et les négociations internationales en matière de changement climatique se sont jusqu'à présent vues confrontées. Ce spectre du chômage et de la pauvreté guettera vraisemblablement les prochaines discussions sur le régime post-Kyoto prévues pour cette année; discussions qui se tiendront sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC). Des emplois à la fois «verts» et décents favoriseront une croissance économique durable et

permettront de sortir les gens de la pauvreté. C'est grâce à ce type d'emplois que l'on peut espérer faire évoluer positivement le lien qui existe entre le changement climatique et le développement.

Des emplois décents, combinant une forte productivité de la main-d'œuvre avec une réelle efficacité économique et de faibles émissions en GES, contribueront à garantir de bonnes conditions de vie et niveaux de revenus, tout en ayant des effets positifs sur la croissance et le climat. De tels «emplois verts» existent déjà et certains d'entre eux rencontrent un véritable succès (voir encadré). On les retrouve notamment dans les secteurs comme: les énergies renouvelables, les services d'amélioration du rendement énergétique et d'équipement manufacturier, le transport de masse, la gestion de la croissance



UNE VISION ÉNERGETIQUE

SÉGNY, FRANCE – «Lorsque nous nous sommes lancés, il y a vingt-sept ans, dans l'installation de panneaux solaires dans les maisons privées, le coût était trop élevé. Résultat, pendant vingt ans nous n'avons eu en tout et pour tout que trois commandes. Mais, depuis la signature du protocole de Kyoto, le nombre de nos clients est passé à 185», racontent Mathilde et Guy Esteves, gérants de cette petite entreprise française basée à Ségnay, spécialisée dans l'installation de panneaux solaires, dont le chiffre d'affaires a quadruplé en cinq ans.

Pour Guy Esteves, la vision à long terme a commencé à porter ses fruits. Chauffagiste de formation, Guy s'est toujours intéressé à la question des énergies renouvelables, et sa petite entreprise a été l'une des premières du Pays de Gex, dans la région Rhône-Alpes, à offrir un ensemble complet de solutions solaires et géothermiques aux particuliers: analyse, devis, conception de système, alimentation et installation. Aujourd'hui, il travaille entouré d'une équipe enthousiaste de 15 employés et vient d'en embaucher 2 nouveaux ces trois derniers mois. «Les gens sont très intéressés par ce que nous proposons; bien que nous soyons parfois obligés de leur conseiller de commencer par une simple isolation, avant de se lancer dans l'installation de panneaux à énergie solaire», assure Guy.

Plusieurs facteurs expliquent ce succès. Pour commencer: l'amélioration des matériaux disponibles, qui d'après Guy seraient «largement plus productifs qu'il y a quelques années». Un autre facteur du succès rencontré est la meilleure reconnaissance professionnelle et l'augmentation des octrois d'agrèments. La société Nouvelle Vague travaille avec de jeunes apprentis. Elle s'est associée avec le centre de formation les Compagnons du solaire, qui propose une formation qualifiante d'une durée d'un an très demandée.

La France investit en ce moment dans les énergies renouvelables. La société Nouvelle Vague et ses clients peuvent désormais solliciter des aides financières auprès de différents interlocuteurs: l'Etat, pour les crédits d'impôts pour les dépenses en énergie solaire (soumis à l'approbation de l'ENERPLAN); la région Rhône-Alpes, pour la mise en place de politiques qui lui soient favorables; l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour des subventions; et, enfin, l'organisation locale Hélianthe, pour «agir ensemble contre le changement climatique».



© M. Crozet/BIT



© Nouvelle Vague



© M. Crozet/BIH

>> urbaine, la récupération des friches industrielles et le recyclage. Ces secteurs d'activité sont loin d'être marginaux. En Allemagne, on compte déjà 1,6 million d'emplois verts, soit davantage que l'important secteur automobile du pays.

Heureusement, beaucoup de ces emplois relèvent de programmes facilement réalisables. Ils concernent des technologies existantes, rentables et fortement génératrices d'emplois. C'est le cas notamment de la mise aux normes des bâtiments pour la réduction des émissions, comme en témoigne une initiative menée récemment en Allemagne pour améliorer l'isolation de 265 000 appartements. L'initiative *l'Alliance pour l'environnement et le travail*, regroupant des syndicats d'employeurs et de travailleurs, le gouvernement et des organisations de défense de l'environnement, a généré 190 000 emplois, tout en permettant d'économiser 2 millions de tonnes d'émissions de CO₂ et de réduire les factures de chauffage. Le bénéfice combiné de la baisse du chômage, de la réduction des factures d'énergie et des majeures rentrées fiscales a été estimé à 4 milliards de dollars, le tout avec un investissement initial du gouvernement de seulement 1,8 milliard de

dollars. L'expérience a été reconduite et renforcée avec un investissement pour la période 2006-2009 de 8 milliards de dollars.

Les politiques gouvernementales et de partenariat public/privé sont parfois indispensables pour surmonter certains obstacles, comme le fait par exemple que le prix des énergies fossiles ne prenne pas en compte le coût environnemental qu'elles représentent. Des investissements publics en matière technologique et des aides ont permis de rétablir un peu l'équilibre en faveur des énergies renouvelables. Grâce aux cent milliards de dollars investis dans ce secteur en 2006, les énergies renouvelables ont cessé d'être assimilées à des technologies marginales.

Les politiques gouvernementales ont aussi permis de montrer à quel point la lutte contre le changement climatique pouvait être source de développement. Le programme brésilien biodiesel a, par exemple, été clairement conçu pour être accessible à une grande partie des petits producteurs pauvres du pays. De même, des investissements et des efforts concertés sont souvent nécessaires pour garantir le transfert de technologies et le développement de nouvelles qualifications requises, notamment dans les petites entreprises. En l'absence de telles mesures, les conséquences sur l'emploi pourraient être limitées, et nous assisterions sans doute à une majeure concentration des richesses, au lieu que celles-ci ne soient largement distribuées.

Le changement climatique et les transitions du marché du travail – le rôle central du dialogue social

Le monde ne peut se permettre d'investir l'énorme quantité de ressources requises pour combattre le réchauffement climatique sans prendre en compte le problème de l'emploi et de la pauvreté au niveau



© IRIN

mondial. De tels investissements seraient non seulement coûteux, mais aussi insoutenables du point de vue social. De meilleures solutions sont envisageables.

L'action sur le changement climatique, le développement économique et social et l'emploi ne doivent pas forcément entrer en concurrence. Les investissements pour freiner les changements climatiques constituent une manne d'emploi considérable pour les 1,4 million de travailleurs pauvres des pays en voie de développement, mais aussi pour les dizaines de millions de personnes au chômage des pays industrialisés. S'il est clair que la réduction des émissions peut contribuer à une croissance où tout le monde est gagnant et où les bénéfices en termes d'emplois et de réduction de la pauvreté sont partagés, nous sommes convaincus que nous pouvons et devons montrer qu'il en ira de même en ce qui concerne les mesures d'adaptation.

Toutefois, pour réussir une croissance large et inclusive et une transition juste, qui bénéficient aux milliards de travailleurs, aux petits producteurs agricoles et aux petites entreprises qui en ont le plus besoin, il faudra de la volonté. Pour y parvenir, il faudra prendre des mesures et des politiques décisives en matière d'énergie, d'industrialisation et de changement climatique, qui prennent expressément en compte les emplois verts en tant qu'objectifs et outils de développement.

Ces politiques et programmes seront d'autant plus efficaces qu'ils auront été conçus et mis en place avec la participation active des personnes directement concernées par ces changements, qu'il s'agisse d'employeurs, de travailleurs ou d'agriculteurs, et ce, aussi bien au niveau national, qu'au niveau local, jusque dans chaque ferme et atelier. Ces politiques peuvent contribuer à créer rapidement un nombre important d'emplois verts et à aider les travailleurs dont les emplois sont incompatibles avec la protection du climat à évoluer vers d'autres emplois et sources de revenus. L'implication des partenaires sociaux dans l'allocation des crédits pour le charbon en Espagne montre à quel point le dialogue social peut être utilisé pour gérer les changements climatiques. La meilleure façon d'aborder ce défi est la recherche d'un consensus tripartite. Celui-ci doit permettre d'orienter les transitions qui s'imposent aussi bien dans les secteurs en pleine croissance, que dans les secteurs et les emplois en recul.

L'OIT s'associe avec le PNUE et d'autres organisations et partenaires des Nations Unies pour contribuer à mettre à profit toutes les possibilités d'emplois verts et faire ainsi en sorte que la transition du marché du travail résultant du changement climatique



© ADME

soit réussie. Dans son rapport sur le travail décent et le développement durable présenté à la Conférence internationale du Travail, le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a appelé de ses vœux à la mise en place d'un programme majeur du BIT sur la question. Cette initiative aborde le changement climatique comme l'une des trois priorités du système des Nations Unies établie par le Secrétaire général Ban Ki-Moon. Le programme du BIT aidera à améliorer le niveau des connaissances et à combler ainsi certaines lacunes, de même qu'il contribuera à formuler des politiques et à assister les pays membres dans le cadre des Programmes de travail décent par pays.

© M. Crozet/BIT



Le climat en question

Les organisations syndicales et le changement climatique



© EUR Oceans

La glace a pu être brisée – mais il est maintenant temps de faire place à un dialogue et à une négociation authentiques pour trouver des solutions capables de préserver non seulement la partie visible de l’iceberg, mais aussi l’ensemble de la planète. Pour être plus qu’une simple goutte d’eau dans l’océan, l’OIT doit renforcer les moyens dont elle dispose afin de répondre à la question du changement climatique et soutenir ses mandants face aux processus de transition en matière d’emploi et de formation qui les attendent. Analyse de Lene Olsen du Bureau des activités pour les travailleurs du BIT.

GENÈVE – Le changement climatique n’affectera pas uniquement notre façon d’aborder le climat. Il aura, pour beaucoup de personnes dans le monde, notamment dans les pays en développement, un profond impact sur le travail, le revenu et le mode de vie. Non seulement les travailleurs devront s’adapter à de nouveaux modes de production plus «propres» mais, en plus, plusieurs lieux de travail risquent de disparaître en raison de modes de production «non viables», ou tout simplement parce que certaines zones géogra-

phiques auront cessé d’exister. Une telle situation pourrait forcer des communautés entières à émigrer. Mais, même en dehors de tels scénarios catastrophe, le réchauffement climatique touche dès à présent certains secteurs précis, comme celui du tourisme.

Le secteur du tourisme est particulièrement vulnérable au changement climatique. Avec l’augmentation du niveau des mers, beaucoup de zones côtières et de petites îles devront faire face à d’importantes transformations en matière d’emploi. Dans les Maldives, par exemple – où le tourisme est responsable de 18 pour cent du PIB, de 60 pour cent des échanges commerciaux et de 90 pour cent des revenus fiscaux de l’Etat –, l’augmentation du niveau de la mer se traduira, au mieux, par quelques érosions des côtes et, au pire, par la disparition d’une importante partie de la masse terrestre dans les trente prochaines années et par la pénétration des eaux salées qui finira par rendre l’île inhabitable.

Les zones côtières ne sont pas les seuls endroits menacés; les régions montagneuses vont également devoir affronter des changements en matière économique et d’emploi. Une récente étude de l’OCDE

montre à quel point les sports d'hiver sont vulnérables aux changements climatiques. Les Alpes sont particulièrement exposées et les projections des modèles climatiques annoncent des changements encore plus nets au cours des décennies à venir, avec la diminution de la quantité de neige dans les régions situées à basse altitude, le recul des glaciers et la fonte du permafrost en altitude. Les activités touristiques dans la région des Alpes sont essentielles pour l'économie. On dénombre chaque année entre 60 et 80 millions de touristes et quelque 160 millions de «journées skieurs» en France, en Autriche, en Suisse et en Allemagne. Les mêmes difficultés guettent les régions montagneuses d'Amérique du Nord, dont le secteur touristique et ses employés risquent d'être considérablement affectés. Les guides touristiques, ainsi que le personnel des hôtels, des restaurants et même des transports, devront s'adapter à des paysages plus verts que prévu.

Défi pour les économies européennes

Le changement climatique représente un défi pour l'emploi dans tous les secteurs économiques. La Confédération européenne des syndicats (CES) et l'Agence pour le développement social (SDA), qui comprend le cabinet Syndex, le Wuppertal Institut et l'Istas, ont publié, en février 2007, une étude conjointe sur les implications en termes d'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans l'Union européenne à 25 d'ici à 2030. Cette étude a été établie à la demande de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, DG Environnement, pour mieux comprendre les liens entre le changement climatique et l'emploi, et a bénéficié du soutien financier des gouvernements de six pays européens (Belgique, Finlande, France, Italie, Espagne et Royaume-Uni).

L'étude examine les implications du réchauffement climatique sur l'emploi en Europe et analyse, dans quatre secteurs économiques – la production d'énergie, les transports, la production d'acier et de ciment et le secteur de la construction et du bâtiment –, les enjeux en matière d'emploi d'une transition vers une économie européenne plus sobre en carbone à l'horizon 2030. Vraisemblablement, même un changement climatique modéré affectera l'activité économique et l'emploi dans le continent européen, certaines régions et secteurs économiques étant particulièrement sensibles. Une augmentation du réchauffement climatique aura probablement des conséquences très néfastes, de sorte qu'il faut introduire plus de cohérence entre les politiques climatiques et celles de l'emploi. L'étude préconise clairement une participation active des travailleurs dans l'élaboration des programmes de tran-

sition en matière d'emploi et des politiques liées au changement climatique. Le dialogue social et la négociation collective sont indispensables pour mettre en place les politiques d'adaptation et de régulation des émissions nécessaires.

L'étude porte uniquement sur l'Union européenne, mais il est certain que d'autres études similaires devront être menées dans les pays en développement pour compléter cette analyse sur les conséquences sociales du changement climatique et ses répercussions en termes d'emplois.

Le rôle des travailleurs

Il est temps d'agir ! Plus d'un tiers de la population mondiale est économiquement active. Il est, par conséquent, important que la question du changement climatique et ses conséquences sur l'emploi soient prises au sérieux au sein des entreprises. Les travailleurs du monde entier et leurs organisations syndicales ont un rôle clé à jouer. Ils ne devront pas agir seuls, mais en coopération avec leurs homologues employeurs, ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté et des gouvernements locaux, régionaux et internationaux. Du niveau local au niveau international, des ouvriers au personnel des Nations Unies: tous doivent unir leurs forces.

Le Programme pour le 21^e siècle – Action 21 –, adopté au Sommet de la terre de Rio de 1992, souligne dans son chapitre 29 l'importance de renforcer le rôle des travailleurs: «Les syndicats qui les représentent ont un rôle capital à jouer en vue de faciliter la réalisation d'un développement durable, pour plusieurs raisons: leur expérience du changement dans l'industrie, et de la manière d'y faire face; l'importance prépondérante qu'ils attachent à la protection du milieu de travail et de l'environnement naturel».

«Les syndicats ont un rôle capital à jouer en vue de faciliter la réalisation d'un développement durable (...)

Agenda 21, chapitre 29

Le principal enjeu pour les syndicats réside dans leur capacité à agir au niveau des entreprises. La liberté d'association et le droit de négocier collectivement



© M. Crozet/BIT



>> sont des conditions préalables nécessaires pour permettre aux travailleurs d'avoir un impact sur l'influence exercée par leurs entreprises ou leurs organisations sur leur lieu de travail, leur vie, leur entourage et leur environnement. Lorsque ces deux réquisits sont réunis, les syndicats et les employeurs peuvent ensemble améliorer les conditions de travail en se préoccupant des questions environnementales et de leur impact en matière d'emploi. Ils peuvent notamment mettre en place des politiques d'achat et de recyclage responsables, en favorisant: des éclairages peu consommateurs en énergie, l'usage de bois provenant d'exploitations forestières respectueuses de l'environnement, le recyclage du papier, l'élimination des emballages excessifs, etc.

Un dialogue social pour une transition équitable

Au-delà de ces problématiques environnementales, beaucoup de lieux de travail menacent de disparaître complètement sous l'effet des changements structurels causés par les évolutions climatiques. Les répercussions sur l'emploi seront énormes. Les travailleurs et leurs organisations ont donc tout intérêt à proposer des mesures socio-économiques au niveau national. Pour garantir une transition équitable, d'un point de vue tant social, qu'économique et environnemental, d'industries non durables vers des industries durables, les travailleurs, les employeurs et les gouvernements doivent coopérer. Le dialogue social au niveau national permettra, à travers la planification, l'éducation et la préparation des changements, une transition plus juste et efficace.

Partout dans le monde, les organisations syndicales sont impliquées dans des actions en faveur du développement durable. En Allemagne, par exemple, les syndicats se sont engagés dans la réduction d'émission de CO₂, et une Alliance pour l'emploi et l'environnement a été créée, financée à hauteur de 1,8 milliard de dollars, pour promouvoir ces politiques et les destiner à la création d'emplois. En Espagne, des tables rondes sectorielles sont organisées sur le thème du dialogue social pour appliquer le protocole de Kyoto dans les secteurs industriels, avec la participation des gouvernements, ainsi que des organisations de travailleurs et d'employeurs. En Argentine, le gouvernement a adopté un programme sur l'emploi et l'environnement et, au Brésil, les ministres de l'Environnement et du Travail négocient actuellement un programme similaire.

Avec la mondialisation, beaucoup d'entreprises nationales sont devenues des multinationales. Pour s'assurer que les conditions de travail et les droits des travailleurs soient respectés dans tous leurs établisse-

ments et à tous les niveaux de l'entreprise, les multinationales ont négocié et signé avec les organisations syndicales représentant leurs salariés – elles-mêmes représentées par les fédérations syndicales mondiales (GUF) – plus de 50 accords-cadres internationaux (ACI). Parmi ces accords, plusieurs prévoient des clauses «vertes» fixant des engagements sur des questions environnementales précises.

Ces dernières années, les syndicats ont défendu au niveau des Nations Unies des droits relatifs au développement durable. Depuis le Sommet de la terre de Rio de 1992, le mouvement syndical s'est impliqué dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Lors de la 12^e Conférence des parties à la CCNUCC (COP12) qui s'est tenue en novembre 2006, 32 représentants syndicaux de 12 pays différents ont participé à des activités professionnelles soutenues par un vaste programme de délégations gouvernementales faisant campagne pour l'application du protocole de Kyoto.

LES SYNDICATS SOUTIENNENT UNE SÉRIE D' ACTIONS PRIORITAIRES À LA COP-12

1. Entreprendre des recherches sur les liens entre les changements climatiques et l'emploi.
2. Etablir les liens entre le changement climatique et le développement durable.
3. Promouvoir la participation des travailleurs comme élément clé dans la détermination du caractère durable des politiques climatiques.
4. Reconnaître l'entreprise comme domaine d'action privilégié dans la lutte contre le changement climatique.
5. Etudier les options technologiques susceptibles de renforcer l'engagement social, en encourageant des solutions énergétiques viables et à forte intensité de main-d'œuvre.
6. Mettre en place un accord à long terme garantissant un partage équitable du poids de la réduction des émissions entre les pays en développement et les pays développés qui soit valable au-delà de 2012.

La 15^e session de la Commission du développement durable (CDD-15) des Nations Unies qui s'est déroulée en mai, cette année, a compté avec la participation d'une délégation de 50 organisations syndicales de 23 pays. L'objectif poursuivi par la délégation était d'inscrire les questions du monde du travail, du lieu de travail et de l'emploi décent au cœur des recommandations normatives sur le développement industriel, et de demander aux gouvernements nationaux qu'ils jouent un rôle de suivi et d'assistance plus actif en matière de changement climatique et de pollution atmosphérique. D'après les représentants de la

© J. Maillard/BIT



délégation, le texte final fait largement référence au monde du travail, aux travailleurs, aux lieux de travail, à l'emploi décent, à la transition sociale et à l'engagement des syndicats.

Le rôle de l'OIT

La réussite de toutes ces initiatives dépendra de l'efficacité des travailleurs et de leurs organisations syndicales – les travailleurs organisés en syndicats peuvent négocier collectivement à tous les niveaux. Mieux vaut respecter les principes et droits fondamentaux au travail, notamment ceux visés par la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, si l'on veut éviter de jouer avec le feu. Certaines spécificités de l'OIT, comme sa structure tripartite et son rôle normatif en matière de travail, constituent de véritables atouts qui en font un acteur clé pour affronter le réchauffement climatique et ses répercussions sociales, non seulement en aidant les mandants à appliquer les normes de l'OIT, mais aussi, à travers ses activités de coopération technique que sont les Programmes par pays pour un travail décent (PPTD).

Pour aborder l'impact social du changement climatique, l'OIT doit relever deux défis d'ordre structurel. Il s'agit pour l'Organisation de mettre en place efficacement ses PPTD, d'une part, et de participer activement, d'autre part, au processus de réforme des Nations Unies. Ces défis ne concernent pas spécifiquement la question du changement climatique, mais ils soulèvent à cet égard des problématiques spécifiques, s'agissant là d'un domaine relativement nouveau pour l'OIT. Plus les PPTD joueront un rôle important dans la coopération entre l'OIT et d'autres organisations du système des Nations Unies, plus ces programmes contribueront à renforcer l'influence de l'OIT sur les questions du travail décent et du développement durable dans le processus de réforme des Nations Unies. Autrement dit, le succès de l'OIT dans la lutte contre le changement climatique dépend largement du succès de ces programmes par pays.

Les PPTD doivent, en association étroite avec les mandants, œuvrer pour inscrire le travail décent au centre des politiques nationales. Il est essentiel, pour leur mise en place et leur succès, de pouvoir compter sur un réel engagement des mandants de l'OIT et de réussir à développer des partenariats auprès des acteurs et des institutions internationales. Il est donc important de renforcer les capacités des mandants – notamment celles des travailleurs – à développer et à mettre en place leurs activités à travers ces programmes.



L'OIT doit garantir la participation des travailleurs aux PPTD et, par son aide, contribuer à ce que ceux-ci s'impliquent davantage. A cet effet, elle associe tout un travail de sensibilisation, de formation et d'éducation destiné en particulier à aider les syndicats des pays en développement à aborder la question du changement climatique. Si l'on veut renforcer le rôle des syndicats dans la négociation de processus de transition en termes d'emploi et de formation qui soient équitables, il faut améliorer les compétences des travailleurs et des organisations syndicales à tous les niveaux. Cela implique, entre autres, l'élaboration et la traduction dans plusieurs langues de guides pratiques, de matériel de formation et d'outils d'information. Dans ses conclusions, la Commission des entreprises durables de la Conférence internationale du Travail de juin 2007 adresse des recommandations à l'OIT sur la façon de diriger les activités et faire participer les travailleurs et leurs organisations syndicales à la promotion des entreprises durables. Cette participation est importante non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les pays et la communauté internationale où la plupart des décisions sur le changement climatique sont prises.

Le fait de pouvoir compter sur des syndicats forts contribuera à donner plus de poids au mécanisme tripartite de l'OIT dans le cadre de la réforme des Nations Unies, et à éviter de compromettre son action dans un processus qui implique de nombreux acteurs et intérêts. Des organisations syndicales fortes et efficaces pourront, ensemble avec les organisations d'employeurs et les gouvernements, mettre en place les PPTD et influencer d'autres organisations du système des Nations Unies afin de promouvoir le travail décent et de réduire l'impact social négatif sur le changement climatique.

POUR ALLER PLUS LOIN

- BIT, 2007. *La promotion d'entreprises durables*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 96^e session, 2007, Genève.
- CES, 2007. *Changement climatique et emploi: Impact sur l'emploi dans l'UE à 25 des stratégies de réduction des émissions de CO₂ à 2030* (Bruxelles).
- PNUÉ, 2007. *Labour and the Environment: A Natural Synergy [Travail et environnement: une synergie naturelle]* (disponible en anglais seulement) (Nairobi).
- OCDE, 2007. *Changements climatiques dans les alpes européennes: Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels* (Paris).
- CCNUCC, 2006. *Syndicats à la Convention-cadre sur les changements climatiques – CCNUCC COP12/MOP2, CSI et TUAC*, Nairobi, 6-17 novembre 2006 (Nairobi).
- OIT, 2005. *Programme par pays de l'OIT pour un travail décent: manuel, version 1* (Genève).
- CES, 2004. *Le changement climatique: des pistes pour une action syndicale* (Bruxelles).
- OMT, 2003. *Changement climatique et tourisme*, issu de la 1^{ère} Conférence internationale sur le changement climatique et le tourisme, Djerba, 9-11 avril 2003 (Tunisie).

Les communautés indigènes à l'épreuve de l'environnement

Dans quelle mesure la protection de l'environnement, le tourisme et le changement climatique se combinent pour défier les modes de vie traditionnels



© Somnato

Pour beaucoup de communautés indigènes, le mode de subsistance est inextricablement lié à l'environnement. Les peuples indigènes et les communautés tribales, comme les Massaïs de l'est de l'Afrique et les Indiens Kuna du Panama, sont tributaires de l'environnement. Ils adaptent, en règle générale, leurs modes de vie et de subsistance aux changements des saisons. Deux stagiaires du BIT, John Ole Tingoi, un Massaï Laikipia du Kenya, et Niskua Kinid Iqualikinya Hakansson, moitié Kuna du Panama, moitié Saami suédois, parlent ici de la façon dont leurs communautés respectives font face aux problématiques environnementales et au changement climatique.

GENÈVE – Les communautés massaïes vivent essentiellement de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'élevage. Face à la pression croissante exercée par le réchauffement climatique sur l'environnement et le climat, ces communautés sont souvent forcées d'abandonner leur mode de vie traditionnel pour adopter des pratiques «non viables».

Ole Tingoi est stagiaire au BIT, dans le cadre du Projet pour la promotion de la convention n° 169 sur les peuples indigènes et tribaux (Projet PRO-169) et le programme INDISCO de promotion des droits des populations indigènes et tribales (voir encadré). Chez lui, au Kenya, Ole Tingoi a travaillé pendant trois ans au sein de l'ONG Maasai Cultural Heritage Foundation (MCHF), où il a contribué à mettre en valeur les richesses culturelles et à défendre l'identité et l'héritage massaï. Ole Tingoi possède du bétail en pâture et vit dans les terres agricoles, tandis que sa communauté, elle, vit dans les terres en pâturages.

Ole explique à quel point le traditionnel mode d'élevage massaï a souffert ces dernières années. La présence de ranchs privés appartenant à des étrangers empêche, selon lui, le développement économique et la revitalisation du mode de vie traditionnel massaï. «Notre modèle pastoral et, même, nos tentatives de promouvoir l'écotourisme sont entravés par la présence de ranchs privés», assure-t-il. Les deux maisons d'Ole Tingoi sont séparées par un ranch privé protégé



© M. Crozet/BIT

Ole Tingoi

par une clôture électrique. Pour se rendre d'une maison à l'autre, Ole est donc obligé d'emprunter la seule route qui relie ses terres pastorales et ses terres agricoles. Pendant les saisons sèches, il doit transporter son troupeau entier vers les terres agricoles, pour que ses bêtes puissent bénéficier de meilleures pâtures.

Une autre question compromet les moyens de subsistance des Massaïs, elle concerne les mesures de conservation de l'environnement. «Il n'est désormais plus possible pour la communauté de vivre en harmonie avec la nature comme autrefois. Aujourd'hui, nous ne disposons, pour faire paître nos vaches, que des quelques étendues de terres, insuffisantes, mises à disposition par le gouvernement», explique Ole. La perte de terres et le fait qu'il y ait de moins en moins de terres en pâturage disponibles a soulevé des conflits entre les communautés d'élevage, les communautés agricoles et les défenseurs de la nature.

A ces deux problèmes qui affectent le mode de vie et de subsistance des Massaïs vient s'ajouter la question du changement climatique. Etant donné que les moyens de subsistance des Massaïs, notamment le pastoralisme, sont largement tributaires des conditions climatiques, le changement climatique complique encore davantage l'élevage des troupeaux. Le manque de pluies et la sécheresse ne sont pas des phénomènes nouveaux dans les plaines semi-arides de l'Afrique, mais les récents changements climatiques se sont accompagnés de périodes de sécheresse prolongées, dont l'impact sur les populations s'est fait sentir à long terme.

Ole Tingoi explique que la vie et le mode de subsistance des Massaïs s'organise autour des changements des saisons. C'est notamment le cas du modèle pastoral. Ainsi, pendant la saison des pluies, les

Massaïs consacrent de longues parties de la journée – plus de temps que pendant les saisons sèches – à faire paître le bétail et à le nourrir à base de fourrage.

Cependant, avec le changement climatique, la prévision saisonnière des pluies est devenue obsolète. Les tendances des précipitations ont, en effet, totalement changé et les pluies sont devenues erratiques. Ole Tingoi se souvient de l'année 2004-2005: «En l'absence de pluies, notre région n'avait pas de récolte. Le prix du bétail avait brusquement chuté, tandis que le prix de la nourriture, lui, augmentait. Cela a touché toute l'organisation sociale et économique de la communauté».

De plus, les périodes de sécheresse récurrentes et prolongées ont vidé de leur eau les nappes phréatiques, ainsi que les ruisseaux et les puits. «Lorsque nous étions jeunes», se souvient Ole, «nous disposions de quelques puits peu profonds, desquels on arrivait à obtenir de l'eau presque toute l'année. Cette année les puits ont totalement séché».

Les Massaïs n'ont en principe recours à l'eau des forêts qu'en situation de crise, au moment des sécheresses. «Mais, l'absence de pluies implique que nous dépendions de plus en plus de l'eau des forêts, qui elle aussi s'épuise», remarque Ole.

Comment réagir face à cette situation? Selon Ole Tingoi, «peu de choses ont été faites concernant la question du changement climatique, mis à part le dialogue engagé dans la communauté sur les stratégies à mettre en œuvre pour parer à des sécheresses de plus en plus fréquentes». Plusieurs membres de la communauté massaï ont émigré vers les grandes villes en quête de travail. Le tourisme et l'artisanat constituent un autre moyen pour ces populations de gagner leur vie – s'agissant-là d'activités qui ne nécessitent aucun investissement et ne dépendent pas du climat.

Oli Tingoi explique ce que les éleveurs peuvent faire pour garantir la viabilité de leur mode de subsistance: «Les Massaïs disposent de leur propres mécanismes d'adaptation à la sécheresse. La MCHF a proposé des stratégies comme la commercialisation du bétail, la création d'entreprises de vente de bétail et la mise en place d'un système d'alerte qui permette à la communauté de se tenir préparée. Ces solutions devraient à mon avis s'intensifier ces prochaines années».

Niskua travaille, comme Ole Tingoi, pour le programme PRO 169. Elle vit au Panama où elle suit des études en relations internationales et en sciences environnementales. Niskua souhaite promouvoir le développement durable au



© M. Crozet/BIT



sein de sa communauté. D'après elle, bien qu'il y ait une prise de conscience en matière de changement climatique au Panama, l'impact sur l'environnement n'y est pas encore très visible. C'est pourquoi, plus que d'évoquer les effets du changement climatique sur la société, Niskua préfère parler de la façon dont la communauté kuna essaie de faire face à tous les changements résultant du contact avec les autres communautés.

«Le principal danger environnemental auquel notre communauté kuna est confrontée est son manque de préparation face à l'entrée en force du tourisme», assure Niskua. En plus de leurs traditionnelles activités liées à la pêche, à l'agriculture et à l'artisanat, les Kunas comptent aujourd'hui également sur le tourisme pour améliorer leurs conditions de vie.

Dans la mesure où il exerce une pression sur la culture et l'environnement, le tourisme soulève la question de sa viabilité en l'absence d'infrastructures adéquates. Les activités touristiques sont, donc, aujourd'hui strictement réglementées et contrôlées par le Congrès général kuna. Les étrangers n'ont pas le droit de construire des entreprises, y compris des hôtels. Cependant, pour créer et maintenir une industrie touristique dans les régions indigènes, «il faut mettre en place une solide infrastructure, prévoyant notamment des systèmes de gestion des déchets, des installations de recyclage et des formations à l'écotourisme», souligne Niskua.

«Notre région n'est pas exploitée. Elle est, en fait, traditionnellement protégée par les Kunas, à qui elle appartient toujours. Mais, dans la mesure où beaucoup de personnes commencent à vivre du tourisme, nous devons être sûrs que nous disposons d'un système adapté pour gérer les dommages causés par le tourisme sur notre environnement», pense Niskua.

L'absence de système de recyclage constitue un bon exemple. Si les Kunas utilisent traditionnellement des produits pour la plupart biodégradables, le tourisme ouvre inévitablement la porte à l'entrée de produits importés et d'emballages non biodégradables.

«Notre industrie touristique, gérée entièrement par les Kunas, n'a pas encore résolu cette question. Nous avons besoin de formation professionnelle pour apprendre à gérer les déchets et mettre en place des systèmes de recyclage, afin d'en limiter le plus possible l'impact sur l'environnement. D'autant plus qu'il existe aujourd'hui une réelle demande en matière d'écotourisme.»

PRO 169

L'OIT a adopté la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux en 1989. Cette convention fixe comme objectif à la fois d'améliorer les possibilités d'emploi décent parmi les peuples indigènes et de protéger leurs cultures.

L'OIT s'est investie dans la défense des peuples indigènes et tribaux à deux niveaux. Le Projet pour la promotion de la politique de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux (PRO-169) travaille au niveau politique pour: intégrer les principes fixés dans la convention n° 169 dans les pratiques gouvernementales, encourager le dialogue entre les gouvernements et les peuples indigènes et tribaux et mieux faire connaître et comprendre la convention. A cet égard, PRO-169 prévoit des initiatives de renforcement des capacités pour l'ensemble des acteurs concernés au niveau national, régional et international. En 2006, le Projet était particulièrement actif au Bangladesh, en Bolivie, au Burkina Faso, au Burundi, au Cambodge, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Guatemala, au Honduras, en Inde, au Kenya, au Maroc, au Népal, au Pakistan, au Pérou, aux Philippines et dans la Fédération de Russie. Pro-169 s'est associé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour mener des recherches sur les législations protectrices des peuples indigènes et tribaux en Afrique. Le Programme INDISCO vient compléter le travail de PRO-169, en mettant en place des initiatives en matière de développement économique et de travail décent adaptées aux différentes cultures, aspirations et particularités des peuples indigènes. En 2006, INDISCO a mené des activités au Cambodge, au Kenya et aux Philippines.



Niskua Iqualikinya Hakansson

© M. Crozet/BIT

Enfants de la guerre

De l'adieu aux armes à l'apprentissage d'un avenir

© M. Crozet/BIT

Sur les 30 000 enfants associés à des groupes armés dans les combats en République démocratique du Congo entre 1996 et 2003¹, beaucoup ont été démobilisés. Mais le plus dur reste à faire : leur réapprendre à mener une vie «normale». En mai dernier, notre photographe Marcel Crozet s'est rendu en RDC pour réaliser un reportage sur le parcours de ces enfants soldats, depuis leur recrutement par des groupes armés jusqu'à leur réinsertion dans la vie civile et professionnelle.

En juillet 2004, les autorités du pays ont démarré un vaste programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Les milices qui acceptent de participer au processus de désarmement se rendent dans des centres de regroupement où elles sont désarmées puis dirigées vers des centres d'orientation. Une fois majeures, elles ont alors le choix de regagner la vie civile ou d'intégrer volontairement les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Les enfants sont, quant à eux, systématiquement démobilisés et confiés à des ONG locales ou internationales habilitées à les accueillir dans des centres de transit et d'orientation (CTO).

C'est là qu'intervient le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) de l'OIT relayé par des partenaires locaux. Ce programme, qui s'appuie sur les domaines d'expertise de l'OIT en matière de promotion du travail décent, se concentre sur les aspects économiques et sociaux de la réadaptation des jeunes à la vie civile. Depuis son démarrage en octobre 2003, il a permis la réinsertion sociale et professionnelle de plus de 2 700 jeunes associés à des groupes armés en République démocratique du Congo.

Les bénéficiaires de ce programme peuvent, en fonction de leur âge et de leur niveau, apprendre à lire



Des armes aux guitares.

et à écrire, reprendre leurs études ou suivre une formation professionnelle adaptée à leur situation pour faciliter leur réinsertion économique (couture, menuiserie, mécanique, etc.). Durant leur séjour en centre, théoriquement de trois mois, tout est fait pour les réadapter à la vie civile. Y compris, parfois, en leur fournissant les outils nécessaires au démarrage de leur nouvelle activité (bateau, filet, bétail, machine à coudre, etc.).

Cependant, séparés de leur famille pendant des années (en moyenne plus de deux ans et demi), parfois orphelins, et toujours traumatisés par l'enfer qu'ils ont dû vivre, les enfants ont besoin d'une assistance qui ne se limite pas à l'apprentissage de la lecture ou d'un métier. Les équipes de soutien les aident à s'exprimer et organisent des activités qui leur permettent de redécouvrir une vie sans violence.

Voici l'histoire de quelques-uns de ces enfants et de ces jeunes apprentis désarmés.

¹ Chiffres de la Banque mondiale et du gouvernement de la République démocratique du Congo.

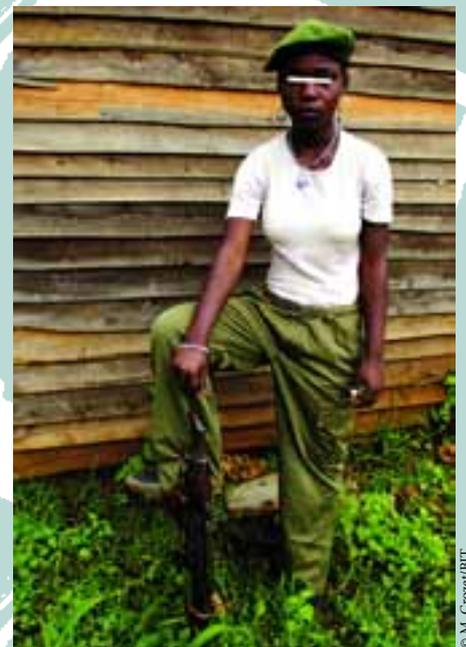


La grande majorité des enfants soldats passés par les centres de transit et d'orientation (CTO) ont appris le maniement des armes avant de savoir lire et écrire.



Arrestation sommaire d'un suspect par l'armée dans une rue de Bukavu.

La démobilisation des filles soldats est encore plus délicate que celle des garçons. Considérées comme «épouses» par les militaires plus que comme soldats, elles sont souvent abusées sexuellement, puis renvoyées quand elles tombent enceintes. Lorsqu'elles réussissent à s'enfuir, elles sont alors stigmatisées et rejetées par leur propre communauté.





Enfants soldats enrôlés dans les milices maï maï.

© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

Les Maï Maï sont des groupes guerriers traditionnels particulièrement violents ayant recours à la magie des féticheurs. Les Maï Maï tirent leur réputation d'invincibilité de rituels ésotériques à base d'ablutions sur eux-mêmes et sur leurs armes: ainsi, quand ils ne sont pas drogués, les enfants, envoyés en première ligne, se croient protégés contre les balles de l'ennemi...

Si l'âge moyen de recrutement des jeunes soldats se situe vers 12 ans, des enfants beaucoup plus jeunes sont aussi massivement enrôlés. Ici, un enfant échappé des milices maï maï affiche son attestation de sortie d'un groupe armé.



Kafende replie les filets.

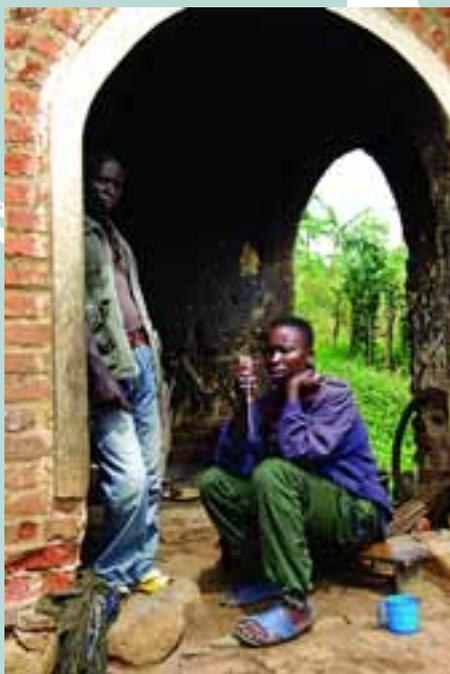
© M. Crozet/BIT



Retour de la pêche sur le lac Kivu.

© M. Crozet/BIT

Les deux pirogues traditionnelles ainsi que les filets de pêche ont été fournis à Kafende, Kazaroho, Ombeni et Muhindo à l'issue de leur formation. Ils en partagent l'usage, ainsi que les bénéfices tirés de leur pêche au sein d'une petite coopérative mise en place par le programme.



© M. Crozet/BIT

Ces deux ex-miliciens du RCD (Rassemblement du Congo pour la démocratie), venus du Rwanda, ont choisi d'être enrôlés dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) – armée qu'ils combattaient jusqu'alors.



Kafende et Kazaroho.

© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

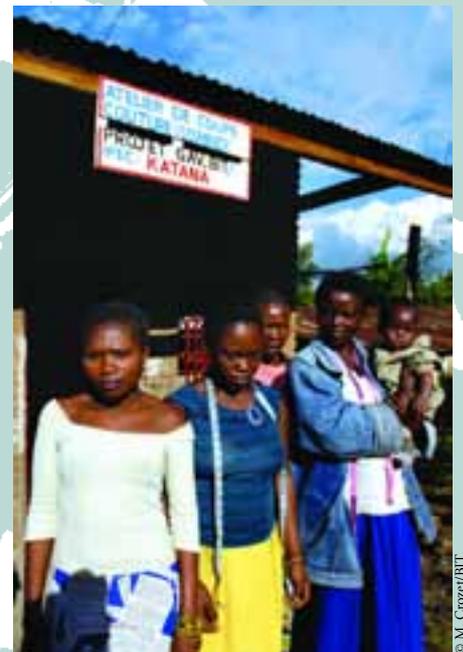
Ombeni est né à Kaliba, dans la province de Katana. A 15 ans, il a été enlevé sur le chemin de l'école par les miliciens du RCD (Rassemblement du Congo pour la démocratie). Pendant deux ans, il a été enfant soldat dans les hauts plateaux d'Uvira. Il a réussi à s'enfuir et a rejoint Katana où il a survécu pendant un an, avant d'intégrer le programme IPEC, où il a reçu une formation de pêcheur. Aujourd'hui, au bord du lac Kivu, il vit de sa pêche.



Pascatia nous montre son brevet de formation professionnelle délivré par le programme IPEC.

Pascatia a 15 ans, elle est originaire de Cigoma. A 12 ans, les milices maï maï l'ont enlevée et emmenée dans la jungle. Pendant deux ans, elle a effectué des travaux ménagers et, parfois, des missions d'espionnage. Elle a miraculeusement échappé au sort habituellement réservé aux épouses des «seigneurs de la guerre» et a ainsi été préservée du risque de SIDA et

de grossesse. A la faveur de l'attaque d'une milice adverse, elle a réussi à s'évader. Après sa démobilisation, Pascatia a intégré le programme IPEC dont elle suit la formation «élevage». En même temps qu'elle élève les deux chèvres et le cochon qui lui ont été confiés, Pascatia poursuit sa scolarité. C'était son vœu le plus cher.

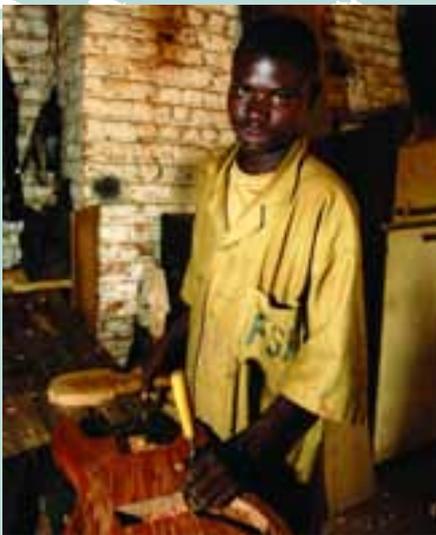


Félicité a été enlevée à l'âge de 14 ans par les milices maï maï de Katana qui l'ont gardée pendant une année. Elle était enceinte quand elle a réussi à s'enfuir. Après avoir suivi une formation en coupe/couture

avec quatre autres jeunes filles, Félicité et ses amies exploitent un atelier de couture fonctionnant en coopérative.



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

Murhulla a été démobilisé en 2003. Il a aujourd'hui 20 ans et son avenir devant lui. Très doué manuellement, après seulement quelques mois de formation en ébénisterie, Murhulla fabrique déjà des guitares électriques que l'atelier Bois du centre CAPA revend aux magasins de la ville. Chaque guitare est signée de la main de celui qui l'a fabriquée.

Une fois démobilisée, Nathalie a suivi une formation en mécanique auto et a reçu une caisse à outils en fin de stage. Elle est maintenant salariée depuis six mois dans un des plus grands garages de Bukavu. Dieudonné, son patron qui a déjà formé plus d'une centaine d'apprentis en vingt-cinq ans, assure que Nathalie ira loin et qu'elle perçoit le même salaire qu'un homme...



© M. Crozet/BIT

A Bukavu, l'entrée de la ruelle qui mène au Centre d'apprentissage professionnel et artisanal (CAPA).

Enquête sur le temps de travail

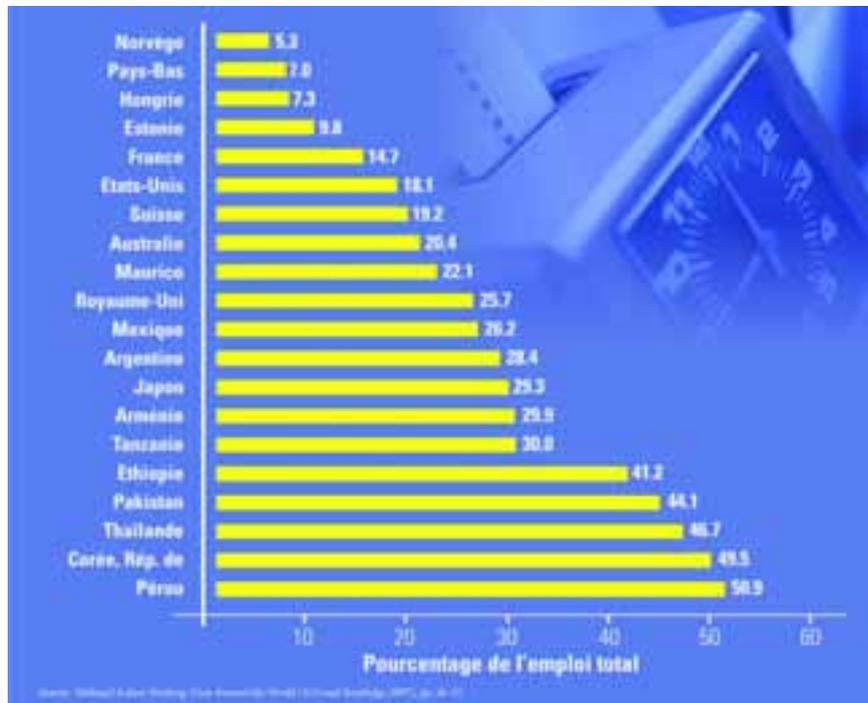
Un siècle après l'adoption de la première norme internationale en matière de temps de travail, une nouvelle étude du Bureau international du Travail (BIT) révèle qu'un travailleur sur cinq dans le monde – soit plus de 600 millions de personnes – continue à travailler plus de 48 heures par semaine, gagnant souvent à peine de quoi vivre.

GENÈVE – Près de 22 pour cent de la main-d'œuvre mondiale – soit 614,2 millions de travailleurs – est astreinte à des horaires de travail «excessifs», tandis que beaucoup de travailleurs à temps partiel des pays en transition ou en voie de développement sont en réalité sous-employés et donc réduits à la pauvreté. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude du BIT, intitulée *Working Time Around the World: Trends in working hours, laws and policies in a global comparative perspective*¹ (Le temps de travail dans le monde: étude comparative des tendances, législations et politiques en matière de durée de travail).

Cette étude novatrice, qui porte sur plus de 50 pays, explore les questions relatives au temps de travail à l'échelle de la planète – notamment les législations et les politiques nationales mises en place dans ce domaine, les tendances actuelles en matière de temps de travail, les expériences concrètes menées dans différents secteurs économiques et auprès de diverses catégories de travailleurs, et les conséquences des politiques futures dans ce domaine. Pour la première fois, une étude comparative sur le temps de travail menée au niveau mondial s'intéresse aux pays en transition et en voie de développement.

«La bonne nouvelle, c'est que d'importants progrès ont été réalisés en matière de réglementation du temps de travail dans les pays en développement et en transition. Mais, dans l'ensemble, l'étude reste assez alarmante et révèle à quel point les horaires de travail excessifs sont répandus», affirme Jon C. Messenger, expert du BIT, responsable du Programme sur les conditions d'emploi et de travail et coauteur de l'étude.

Parmi les pays qui enregistrent la plus forte proportion de travailleurs astreints à des horaires particulièrement longs, soit plus de 48 heures par semaine, le Pérou arrive en tête de liste avec 50,9 pour cent des travailleurs concernés. La République de Corée se situe à 49,5 pour cent, la Thaïlande à 46,7 pour cent



Horaires longs : personnes travaillant plus de 48 heures par semaine (pays sélectionnés, 2000-2005)

(en 2000) et le Pakistan à 44,4 pour cent. Tout à fait à l'opposé, parmi les pays avec la plus faible proportion de salariés soumis à des horaires longs, on trouve la Norvège, les Pays-Bas et la France pour les pays développés, et la Hongrie et l'Estonie pour les pays en transition.

Le sexe et l'âge apparaissent comme deux facteurs essentiels dans la détermination du temps de travail. Malgré la féminisation de la population active au niveau mondial, les hommes et les femmes ne sont pas égaux face au temps de travail. Alors que les hommes ont tendance à avoir des horaires longs, le temps partiel (moins de 35 heures par semaine), lui, reste avant tout une affaire de femmes. Les femmes sont moins disponibles du fait de leurs responsabilités familiales. Elles portent encore, en effet, la responsabilité première du travail domestique «non rémunéré» et des soins portés à toute la famille, non seulement aux enfants, mais aussi aux personnes âgées ou malades, comme les personnes atteintes du Sida. Parmi les couples mariés avec enfants, le nombre d'heures de travail rémunérées a tendance à augmenter pour les hommes et à diminuer pour les femmes. En Hongrie, par exemple, la présence d'enfants au foyer se traduit par le fait que les hommes travaillent de 13 à 19 pour cent plus longtemps que les femmes



¹ «*Working Time Around the World: Trends in working hours, laws and policies in a global comparative perspective*», Sangheon Lee, Deirdre McCann et Jon C. Messenger, 240 pp., ISBN 978-92-2-119311-1, BIT, Genève.
www.ilo.org/publns (disponible uniquement en anglais).





© M. Crozet/BIT

>> et, plus le foyer a d'enfants, plus le phénomène s'accroît. En Malaisie, 23 pour cent des femmes ont abandonné leur emploi rémunéré pour pouvoir s'occuper de leurs enfants.

Bien que moins décisif, le facteur de l'âge reste, lui aussi, important dans la détermination du temps de travail. Les jeunes et les personnes proches de l'âge de la retraite ont tendance à avoir des horaires légèrement plus courts que les autres catégories de travailleurs, ce qui reflète souvent un manque de débouchés. En ce qui concerne les travailleurs âgés de 65 ans ou plus, la durée du temps de travail est significativement inférieure.

La tertiarisation de l'économie – c'est-à-dire le développement du secteur des services – et la progression du secteur informel, très caractéristiques de l'évolution de notre économie mondialisée, sont largement responsables de l'allongement du temps de travail. La durée du travail dans le secteur des services varie beaucoup. Elle est particulièrement longue dans des activités telles que le commerce en gros ou de détail, l'hôtellerie et la restauration, les transports, le stockage et les communications, autant d'activités qui impliquent un travail en équipes et des horaires déca-

lés. Au Mexique, par exemple, la part des personnes travaillant plus de 48 heures par semaine est plus importante dans le commerce de gros ou de détail que dans n'importe quelle autre activité. Dans le secteur de la sécurité, réputé pour avoir les durées légales de travail les plus longues, le temps de travail dans des pays comme la Jamaïque a été estimé à 72 heures par semaine.

Dans les pays en voie de développement, plus de la moitié des emplois sont créés dans le secteur informel. Les trois cinquièmes de ces emplois sont occupés par des travailleurs indépendants. La répartition du temps de travail est ici aussi très inégale – certains travailleurs sont soumis à des horaires très lourds et d'autres à des horaires très courts – avec d'importantes disparités hommes/femmes. Tandis que les travailleurs indépendants hommes ont souvent des horaires très longs ou très courts (ces derniers étant généralement conséquence du sous-emploi), les travailleurs indépendants femmes travaillent en principe peu d'heures. En règle générale, ces femmes choisissent de se mettre à leur compte pour pouvoir réduire leurs horaires de travail et concilier, ainsi, leurs responsabilités familiales avec une activité rémunérée, ce que le secteur de l'économie formelle ne leur permet pas.

Les tentatives de réduction du temps de travail dans les pays en voie de développement ont échoué pour diverses raisons, notamment à cause de la nécessité des travailleurs de cumuler un grand nombre d'heures pour gagner de quoi vivre, mais aussi en raison du recours fréquent par les employeurs, dans un contexte de faible productivité, aux heures supplémentaires pour augmenter leurs bénéfices. Alors que la flexibilité de la durée du travail est souvent présentée dans les documents d'orientation comme une alternative aux horaires de travail prolongés, elle est en pratique peu utilisée dans les pays en voie de développement, où les politiques et les réglementations en matière de temps de travail n'ont qu'une influence limitée sur le temps de travail réel, notamment en ce qui concerne la durée hebdomadaire maximale du travail, le paiement des heures supplémentaires et leur effet sur la durée du travail dans le secteur informel.

Temps de travail décent : cinq critères

Un cadre visant à promouvoir un « temps de travail décent », s'appuyant à la fois sur les normes de l'OIT et sur d'autres études disponibles, avait été défini dans une précédente étude du BIT portant sur les pays industrialisés². Ce cadre proposait cinq critères complémentaires en matière d'aménagement du temps de travail, à savoir: la protection de la sécurité et de la



² *Working time and workers' preferences in industrialized countries: Finding the balance*, publié sous la direction de Jon C. Messenger, Routledge, Abingdon/New York, 2004. ISBN 0-415-70108-2.

santé au travail; la conciliation du travail et de la famille; la promotion de l'égalité des sexes; l'augmentation de la productivité; et une liberté laissée au salarié quant au choix de ses horaires de travail. Le rapport *Working time around the world* applique et adapte ces différents critères aux pays en développement et aux pays en transition en prenant en considération leurs particularités.

Protection de la santé

La protection de la santé des travailleurs est l'un des principaux objectifs des politiques de temps de travail. La limitation de la durée du travail réduit le risque de maladies et d'accidents professionnels, ainsi que les coûts qui y sont associés, aussi bien pour le travailleur que pour l'entreprise et la société dans son ensemble. Les lois et les réglementations qui fixent des limites maximales à la durée du travail – comme le seuil de 48 heures fixé dans les conventions (n° 1) sur la durée de travail (industrie), 1919, et n° 30 de 1930 ou encore celui de 40 heures fixé dans la convention n° 47 – sont des conditions minimales nécessaires pour restreindre les horaires de travail excessifs, mais elles ne suffisent pas. Il faut donc aussi prévoir des mécanismes de contrôle, comme l'inspection du travail, pour s'assurer que les entreprises respectent ces normes.

Dans les pays en voie de développement et en transition, les travailleurs ont souvent recours aux horaires prolongés et aux heures supplémentaires pour compenser des salaires trop bas. Une attention particulière portée à la politique salariale, en particulier à la fixation d'un salaire minimum, peut ainsi largement contribuer à briser le cercle vicieux des bas salaires et des longs horaires.

Conciliation travail/famille

Quel que soit le niveau de développement des pays, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale doit être une préoccupation majeure des politiques économiques et sociales. Préserver le temps nécessaire pour concilier le travail rémunéré avec les responsabilités familiales et domestiques, ainsi que les soins apportés aux enfants ou aux personnes âgées, devrait faire partie intégrante de ces politiques. La flexibilité des horaires de travail, le congé familial exceptionnel et le travail à temps partiel sont autant de mesures adaptables aux différentes conjonctures nationales. Mais les pays en voie de développement doivent aussi, comme c'est le cas dans les pays industrialisés, améliorer l'accès aux transports, l'approvisionnement en eau, ainsi que l'investissement en équipements facilitant le travail domestique.

Egalité entre les sexes

Lorsque l'on met en place des mesures visant à concilier le travail et la famille, il faut surtout évaluer l'impact de ces mesures sur l'égalité hommes/femmes, en prenant en compte les énormes responsabilités familiales des femmes par rapport à celles des hommes, sans pour autant n'y voir là que des préoccupations féminines.

A cet égard, la promotion du travail à temps partiel, qui permet de mieux concilier le travail et la famille, est essentielle. La facilité qu'offre le secteur informel de combiner un travail rémunéré avec des activités non rémunérées explique en partie que les femmes y soient surreprésentées. Le travail à temps partiel est, en effet, encore relativement rare dans le secteur formel des pays en développement, notamment en raison des niveaux très bas des salaires qui le rendent impraticable pour la plupart des travailleurs. L'expérience des pays industrialisés nous montre, toutefois, que la seule offre de travail à temps partiel ne suffit pas à concilier travail et famille. Il faut créer, dans tous les secteurs économiques et professions, des postes à temps partiel de qualité. De même qu'il faut permettre aux travailleurs de passer sans trop de difficultés d'un temps partiel à un temps plein.

Les mesures mises en place pour atteindre ces objectifs sont façonnées par les institutions et les traditions locales, mais peuvent s'inspirer des principes et des mesures contemplées par la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994. Elles doivent, par ailleurs, s'accompagner d'autres mesures de promotion de l'égalité entre les sexes, notamment en matière d'embauche, de salaires et d'avantages, ainsi qu'en matière de développement professionnel.



© J. Maillard/M. Crozet/BIT





© J. Maillard/M. Crozet/BIT

>> Productivité

Les horaires trop longs sont non seulement dangereux pour la sécurité et la santé, mais également improductifs. Des limites légales au temps de travail peuvent inciter les entreprises à moderniser leurs accords sur l'aménagement du temps de travail et à investir pour améliorer leurs équipements et leurs technologies, ainsi que les compétences de leurs salariés. Mais, comme les horaires longs vont souvent de pair avec des bas salaires, les efforts pour réduire le temps de travail doivent s'attaquer à la question des bas salaires, au risque de se traduire par le non-respect de la loi ou par une augmentation du cumul des emplois par les travailleurs. Il faut donc encourager et aider les entreprises à améliorer leur productivité, à travers la formation professionnelle de leurs employés et de leurs cadres, notamment en matière d'organisation et de gestion du temps de travail, ainsi que de répartition des charges de travail.

Droit et autonomie du salarié

La réduction du temps de travail peut contribuer à améliorer la capacité des travailleurs à aménager leurs emplois du temps, leur laissant ainsi plus de liberté quant à l'utilisation de leur temps de travail. Les mesures de flexibilité du temps de travail doivent s'accompagner de mesures protectrices, comme l'établissement de limites du temps de travail hebdomadaire, des périodes de préavis et des mesures visant à favoriser le droit du salarié, tel que le droit de refuser de travailler les jours traditionnels de repos. Certaines de ces mesures sont d'ores et déjà mises en place dans certains pays en développement, mais uniquement dans un petit nombre de pays et d'entreprises. La grande

majorité des gouvernements et des entreprises sont en mesure de favoriser le choix individuel en matière de temps de travail, en reconnaissant par exemple: le droit d'avertir lorsque les heures supplémentaires sont nécessaires, le droit d'effectuer ou non des heures supplémentaires et à quel moment les effectuer («heures supplémentaires volontaires»), la consultation sur les heures de début et de fin, et même la possibilité d'opter pour des horaires flexibles.

Lorsque l'on évalue les politiques de temps de travail, on ne peut ignorer les besoins et le contexte national des pays dans lesquels elles seront mises en place, notamment le niveau de développement, les relations de travail, les systèmes juridiques, ainsi que les traditions culturelles et sociales de ces pays. Il est clair, par ailleurs, que plutôt qu'une approche dérégulée du temps de travail, il vaut mieux adopter une politique de forte régulation, qui soit largement appliquée et respectée, véritable cadre de base à partir duquel les heures de travail peuvent être fixées. Enfin, il est essentiel de créer les conditions d'un réel dialogue social pour permettre aux travailleurs d'exprimer leurs besoins et leurs préférences, mais aussi pour améliorer la productivité et faire en sorte que les employeurs et les salariés contribuent ensemble à l'émergence d'entreprises et d'économies efficaces et à forte valeur ajoutée.



© J. Maillard/M. Crozet/BIT



PLANÈTE TRAVAIL

NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL

La planète se met au «vert»

Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a rappelé, lors de son discours prononcé à la Conférence internationale du Travail, en juin dernier, l'importance du développement durable et des emplois «verts» (voir rubrique : Les Nouvelles, p. 33). En attendant, le monde continue de subir les conséquences du changement climatique, comme en témoignent les récits et les événements qui ont récemment ponctué l'actualité. *Planète Travail* fait ici un point sur certains de ces événements les plus marquants et s'intéresse aux solutions préconisées par les entreprises pour y faire face.

Le changement climatique de la planète n'est plus considéré comme un phénomène marginal. La fonte de la calotte glaciaire arctique, la rupture des lits des rivières de la savane africaine, l'inondation de villes et de métropoles par les océans sont autant de phénomènes qui font craindre le pire aux populations du monde entier. Maisons en ruine, perte de travail, déplacement de familles: le réchauffement climatique sévit déjà dans beaucoup de régions du monde. Est-ce là le scénario qui guette l'ensemble de la planète? Tandis que nous sommes aux prises avec un monde de quelques degrés trop chaud, les solutions envisagées pour compenser les effets du réchauffement climatique se traduisent à la fois par une diminution des investissements dans des secteurs comme l'exploitation des forêts ou du pétrole, et par une augmentation de l'emploi dans les secteurs émergents comme les biocarburants, les technologies hybrides et autres industries à énergie «propre».

LE SOMMET DU G8

■ L'actualité la plus importante cette année concernant le changement climatique est le compromis auquel le G8 est parvenu lors de son dernier sommet. Le G8 s'est réuni en juin 2007 en Allemagne pour mettre en place un accord décisif, par lequel les pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. La déclaration du G8 a réaffirmé la nécessité de «ralentir, stabiliser et enfin réduire de manière signifi-



cative les émissions mondiales de gaz à effet de serre». (*BBC News*, juin 2007.)

■ Le Sommet du G8 marque un réel progrès de l'engagement des dirigeants mondiaux en matière de protection de l'environnement. «Je me suis aujourd'hui engagé à ce que les États-Unis s'impliquent activement et même montrent la voie vers un nouveau régime post-Kyoto, un accord post-Kyoto. Notre rôle est de faire le lien entre les populations d'Europe et celles de l'Inde et de la Chine», a déclaré le Président des États-Unis, George W. Bush. La chancelière allemande, Angela Merkel, s'est pour sa part déclarée «très satisfaite» du résultat du Sommet du G8. D'autres réactions ont cependant été moins enthousiastes. Du côté des écologistes, on regrette que l'accord ne

fixe ni chiffres précis, ni dates limites, et l'on craint qu'il ne soit trop tard pour agir. (*CNN.com*, 8 juin 2007.)

■ Les pays en développement ont également critiqué la décision du G8 de restreindre les émissions de gaz carbonique. Le ministre indien de l'Industrie, Ashwani Kumar, a réaffirmé la position de l'Inde sur cette question. Tout en reconnaissant l'importance d'apporter une réponse aux questions graves comme celle du changement climatique, il a plaidé en faveur des économies émergentes, pour un accord plus équilibré qui tienne compte de leurs besoins en matière de développement; autrement dit, pour que la discussion s'établisse sur des objectifs d'émission par habitant. «Il ne faudrait pas que le débat et le dialogue engagés



GRUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 par deux organismes de l'ONU: l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Son rôle est d'évaluer, de façon exhaustive, objective, ouverte et transparente, les informations scientifiques, techniques et socio-économiques pertinentes pour comprendre d'un point de vue scientifique les risques de changement climatique provoqués par l'homme, ainsi que les conséquences qu'ils pourraient avoir et les mesures qui pourraient être prises pour en limiter les effets. Le GIEC publie périodiquement des rapports d'évaluation rendant compte de l'état des connaissances sur cette question. Le quatrième rapport d'évaluation (mai 2007) est disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.ipcc.ch>.

>> ici transfèrent injustement le poids du développement durable sur les pays en développement», a-t-il précisé. Bien que l'Inde soit, du fait de l'étendue de sa population, l'un des plus gros consommateurs d'énergie au monde, son niveau d'émission par habitant n'équivaut qu'à un quart de la moyenne mondiale et n'atteint tout juste que 4 pour cent de celle des États-Unis.

L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

■ Le réchauffement climatique a déjà provoqué d'importants bouleversements au sein des communautés en prise avec les migrations dues à l'environnement. Un phénomène qui va se poursuivre, d'après Michèle Klein Solomon de l'Organisation



© IRIN

internationale des migrations (OIM). «Partout dans le monde, des facteurs prévisibles vont provoquer des changements très soudains et à très long terme dans la capacité des gens à subvenir à leurs besoins», prévient-elle. D'après l'organisation Christian Aid, le nombre de personnes déplacées par le réchauffement climatique atteindra le milliard d'ici à 2050. Inondations, sécheresses, désertification et augmentation du niveau des mers, tous ces désordres climatiques risquent de forcer les gens à émigrer pour survivre et trouver un travail décent aux conditions moins pénibles. (*Boston Globe*, 18 juin 2007.)

■ En début d'année, l'Australie a vécu une sécheresse historique; peut-être s'agit-il là de la première catastrophe naturelle, provoquée par le changement climatique, à toucher un pays industrialisé. Le bassin de Murray-Darling dans le sud-est de l'Australie, qui abrite 40 pour cent des produits agricoles du pays, a souffert du manque de pluie et de la quasi-disparition de deux des principales rivières qui alimentent la région. Incapables d'irriguer leurs terres et confrontés à de violents incendies de forêt, les agriculteurs et les bergers ont dû abandonner leurs propriétés et vendre leur bétail au prix le plus bas. Bien que le rapport du GIEC ait averti l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'impact du réchauffement climatique, notamment de la réduction de la production agricole et de la sylviculture que la sécheresse et les incendies de forêt risquent de provoquer d'ici à 2030, l'Australie



© L. Bantz

reste l'un des principaux consommateurs d'énergie et l'une des deux seules nations industrialisées au monde – l'autre étant les États-Unis – à ne pas avoir ratifié le protocole de Kyoto. (*The Independent*, avril 2007.)

■ Une rencontre d'entreprises d'Europe et des Caraïbes (*Europe Caribbean Business Forum*), qui s'est tenue à Trinidad le 8 juin dernier, a abordé la question du changement climatique et de ses répercussions sur l'économie et le développement des Caraïbes. Elle a reconnu qu'il s'agissait là d'un défi majeur pour le développement de la région, dont le secteur privé et le gouvernement n'avaient pas suffisamment saisi la mesure. Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque, Anthony Hylton, a déclaré que toutes les entreprises ayant une approche éthique du commerce devaient intégrer les coûts environnementaux de leurs activités dans leurs projets commerciaux et y prévoir des solutions au changement climatique. Avec le changement climatique qui se profile dans la région, les populations risquent de se voir confrontées à une pénurie alimentaire et énergétique, à une crise de l'eau, ainsi qu'à des problèmes d'infrastructure et à une baisse de la biodiversité. Parmi les solutions préconisées pour lutter contre ce phénomène figurent: la réduction de l'empreinte carbone des entreprises (voir encadré); le versement d'aides publiques pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions; ainsi

que l'intégration de la question de la régulation du changement climatique dans la stratégie commerciale de l'ensemble de la région. (*Jamaica Gleaner*, 17 juin 2007.)

L'AVENIR DES FORMES ACTUELLES DE TRAVAIL

■ Les biocarburants sont une forme d'énergie renouvelable dérivée notamment de la biomasse agricole. Les gens se tournent de plus en plus vers cette nouvelle forme d'énergie, en laquelle ils voient une alternative aux hydrocarbures, comme l'essence et le pétrole. L'industrie émergente des biocarburants, dont le chiffre d'affaires annuel est de plusieurs milliards de dollars, envisage de fournir jusqu'à 25 pour cent de l'énergie nécessaire dans le monde, d'ici à 20 ans. Toutefois, pour de nombreux environnementalistes, comme Jan van Aken de l'ONG Greenpeace international d'Amsterdam, cette industrie implique un mode d'exploitation agricole à grande échelle qui pourrait s'avérer contre-productif. «De plus en plus de gens sont conscients de l'importance des enjeux en matière environnementale et alimentaire liés à la question des biocarburants. Le changement climatique a beau être un problème très sérieux, on ne peut y remédier par une déforestation massive», assure-t-il. Un rapport publié par l'ONU-Energie en avril 2007 souligne que la ruée vers une agriculture au service de l'énergie risque d'avoir des effets pervers sur les agriculteurs et les populations pauvres des régions rurales et urbaines des pays en voie de développement. Les prix des produits alimentaires seront plus volatiles. Il en résultera une majeure insécurité alimentaire qui aura pour effet d'augmenter la pression sur leurs ressources déjà limitées. (*The Guardian*, 9 mai 2007.)

■ Le géant anglo-australien du secteur minier, BHP Billiton, a annoncé qu'il ne consacrerait pas plus de 0,2 pour cent de ses bénéfices annuels aux dispositifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son directeur général, Chip Godyear, a déclaré qu'il était «naïf» de penser que les pays allaient renoncer au carbone pour préserver l'environnement et qu'il était plus

réaliste de chercher à minimiser les émissions de CO₂ pour continuer à avancer sans «asphyxier le développement économique des pays développés et des pays en voie de développement». Le responsable de la Fondation australienne pour la défense de l'environnement, Don Henry, a jugé les objectifs du secteur minier «faibles et décevants» et a appelé à un engagement plus fort de sa part. «Nous invitons fermement le groupe BHP Billiton à s'engager davantage et à jouer un rôle plus constructif dans le débat sur la politique à mener en Australie en matière de changement climatique», a-t-il affirmé. (*Earthtimes.org*, 18 juin 2007.)

■ Au Bangladesh, les initiatives de boisement se multiplient. Les petites entreprises et les chercheurs ont engagé des travaux dans la sylviculture et plus de 335 000 personnes sont aujourd'hui impliquées dans le «boisement social» à travers des mécanismes de partage des profits, ce qui a permis d'augmenter considérablement les perspectives d'emplois dans le secteur rural et de soulager la pauvreté. Pour pouvoir s'investir dans ces projets de boisement, les populations autochtones de la région ont reçu des fonds et des supports financiers. Ces initiatives sont également prises à titre préventif contre les inondations. Les régions du Bangladesh situées à basse altitude sont, en effet, des terres inondables et beaucoup craignent que certaines parties du territoire ne soient totalement submergées par les eaux d'ici à cinquante ans. (*The New Nation*, 14 juin 2007.)

■ En Afrique, le tourisme a connu un grand essor grâce à l'écotourisme, qui séduit

QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE CARBONE ?

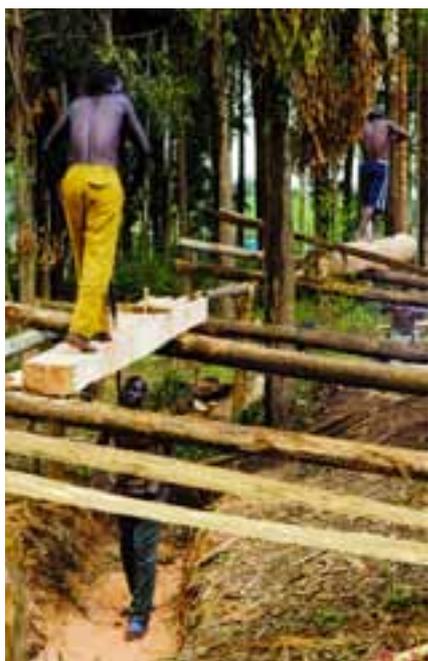
La récente préoccupation concernant la réduction des émissions de gaz CO₂ et l'émergence des politiques d'échanges de droits d'émission de carbone ont favorisé la mise en place de nouveaux instruments de mesure de la consommation d'énergie tant des individus et que des entreprises. Le concept consacré aujourd'hui est celui d'**empreinte carbone**, qui vise à traduire l'impact d'activités humaines sur le climat en termes de niveau d'émission de gaz à effet de serre (mesuré en unités de CO₂). Il vise à mesurer notre impact individuel sur la planète induit par nos choix quotidiens. Par exemple, l'énergie produite par notre consommation de chauffage, d'électricité, ou l'utilisation de moyens de transports contribue à augmenter notre empreinte carbone.

Différents sites Internet (www.carbonfootprint.com) permettent aux individus de calculer leur propre empreinte carbone. Le fait de mesurer cette empreinte avec ce type d'outil, comme les calculatrices de CO₂, sert à prendre conscience de l'impact individuel de nos activités sur l'environnement et à attirer notre attention sur certains aspects de notre mode de vie. Les entreprises peuvent également calculer cette empreinte et identifier, ainsi, la façon de minimiser au mieux leur consommation et d'avoir un impact sur toute leur chaîne de production.

les touristes des pays industrialisés à la recherche de lieux sauvages préservés. Les Nations Unies et les organismes internationaux de défense de l'environnement comme le Fonds mondial pour la nature (WWF) soutiennent cet engouement pour l'écotourisme. Ils voient dans le développement d'un tourisme durable un moyen de combiner les besoins locaux pour réduire la pauvreté et la préservation de l'environnement. Le responsable du département du tourisme durable de l'OMC a déclaré que «l'on peut clairement affirmer que la croissance observée en Afrique repose essentiellement sur la



© Biodiesel



© M. Crozet/BIT

Reforestation au Rwanda

>> progression de l'écotourisme». Mais, beaucoup de pays, dont le Kenya, ont souffert des dommages causés par un écotourisme bon marché de masse. Il est par conséquent nécessaire de créer des bases normatives solides. Ailleurs, comme à Sao Tomé-et-Principe, le rythme de l'écotourisme ne fait que s'accélérer. (*Enquirer, Cincinnati.com*, 10 juin 2007.)

■ Dans les pays en voie de développement, la gestion de l'eau et sa capacité à relancer l'emploi local constituent un autre domaine d'action clé. Selon la ministre de l'Eau et de l'environnement ougandaise, Maria Mutagamba, la rémunération de tous les techniciens étrangers qui interviennent dans le domaine de l'eau absorbe près de 35 pour cent du total de l'aide officielle au développement de l'Afrique. En moyenne, 6 000 personnes meurent tous les jours de maladies hydriques, comme la diarrhée, la transmission de parasites et la déshydratation, précise l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Maria Mutagamba suggère qu'il serait plus économique d'employer des Africains qualifiés et des expatriés africains, ce qui aiderait les communautés locales à gérer elles-mêmes leur approvisionnement en eau. (*Reuter*, 15 juin 2007.)

L'AVENIR DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

■ Les entreprises commencent à s'interroger sérieusement sur la meilleure façon de lutter contre le changement climatique. Elles adoptent progressivement des attitudes plus respectueuses de l'environnement et se préparent à affronter un avenir limité en carbone en investissant dans des technologies moins polluantes. Les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables, les biocarburants et les technologies à faible émission de carbone ont augmenté, passant de 28 milliards de dollars en 2004 à 71 milliards de dollars en 2006, d'après la publication *New Energy Finance*. (Rapport spécial de *The Economist*, juin 2007.)

■ L'effort mondial pour réduire les émissions de dioxyde de carbone a favorisé l'émergence de nouveaux secteurs d'emploi. Pour le responsable du centre de recherche pour les investissements socialement responsables (ISR) de la société Merrill Lynch, les entreprises peuvent non seulement réduire leur consommation et leurs coûts énergétiques, minimisant ainsi les risques de perturbation dans leur approvisionnement d'énergie, mais elles peuvent aussi créer de nouveaux produits et déterminer les mesures prioritaires relatives à la régulation et aux politiques, telles que l'échange des droits d'émission de carbone mis en place aux États-Unis. La législation risque de se voir renforcée et d'affecter un nombre croissant de secteurs. Plus la quantification et la diffusion des données relatives aux émissions

s'étendront, plus les investisseurs pourront juger les entreprises sur de nouvelles mesures de valeur environnementales, telles que les revenus par tonne de CO₂. (*Climate Change Corporation*, 18 juin 2007.)

■ L'énergie solaire est une autre forme d'énergie «propre» qui commence à gagner du terrain. Les énergies renouvelables représentent actuellement 13 pour cent de l'offre mondiale d'énergie et on espère que l'énergie solaire deviendra l'une des principales sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie géothermique, l'hydroélectricité et la biomasse. Beaucoup de pays se sont fixé des objectifs précis de production d'énergie à l'aide de sources d'énergie renouvelables. Toutefois, étant donné que l'implication du secteur privé dans ce domaine reste limitée – en raison de l'ampleur des travaux que la construction de barrages implique ou, dans le cas de l'énergie solaire, de la pénurie de silicone nécessaire pour la construction des panneaux solaires –, des subventions sont progressivement mises en place. Plusieurs gouvernements expérimentent des mécanismes d'aides divers, comme: les tarifs de rachat de l'électricité, système qui prévoit un tarif fixe pour la consommation d'électricité produite à partir des énergies renouvelables; l'échange de quotas, qui fixe la part de la production d'énergie devant provenir de sources d'énergie renouvelables; ainsi que les crédits d'impôts à la production qui prévoient, aux États-Unis, le versement de 0,19 dollar par kwh aux producteurs pour encourager l'investissement. (*The Economist*, juin 2007.)



© EUR Oceans

La 96^e Conférence internationale du Travail

La 96^e Conférence internationale du Travail a adopté une nouvelle convention dans le secteur de la pêche. Elle a examiné de nouvelles approches pour la promotion des entreprises durables et du travail décent et pris une série d'autres mesures. Ces quinze jours de Conférence ont été également l'occasion d'accueillir sept éminentes personnalités en qualité d'invités spéciaux. Pour la première fois, le Prix pour la recherche sur le travail décent de l'OIT y a été décerné. Par ailleurs, la Conférence a servi de tribune pour le lancement d'un nouveau partenariat axé sur l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole.



De gauche à droite, M. Michel Barde, Vice-président de la CIT (représentant des employeurs), M. Marc Blondel, Vice-président de la CIT (représentant des travailleurs), M. Kastriot Sulka, Président de la CIT, S.E. M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos, Vice-président de la CIT (représentant des gouvernements)

GENÈVE – La Conférence était présidée par le vice-ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances d'Albanie, Kastriot Sulka. Comme vice-présidents, la Conférence a désigné Carlos Antonio da Rocha Paranhos du Brésil pour représenter les gouvernements, Michel Barde de Suisse pour représenter les employeurs et le Français Marc Blondel pour représenter les travailleurs.

Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a longuement analysé le rôle du travail décent dans la promotion du développement durable et a appelé au renforcement de la capacité de l'OIT dans un certain nombre de domaines. Il a, d'autre part, exhorté les délégués à prendre en considération une nouvelle «initiative d'emplois verts» pour soutenir le développement durable et à adopter de nouvelles approches pour aborder des questions telles que les relations entre le commerce et l'emploi, le fonctionnement des marchés du travail et la réduction des «déficits de travail décent dans le monde».

M. Somavia a déclaré que, pour agir, il était fondamental d'intégrer la question du travail décent dans les politiques économiques, sociales et environnementales. «Une immense opportunité s'offre à nous», a-t-il ajouté. «Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que le marché des technologies à énergie propre pourrait atteindre 1,9 milliard de dollars d'ici à 2020. Cela représente beaucoup d'investissements et d'emplois».

Concernant les politiques en matière de commerce et d'emploi, M. Somavia a rappelé que l'OIT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont récemment publié un rapport «réaliste» sur ces questions, qui voit dans «la libéralisation des échanges à la fois une source de création et de destruction d'emplois».

«La Conférence a appelé au renforcement du travail décent partout dans le monde. Nous concluons avec un message en accord avec notre époque: le travail décent est au cœur du développement durable. Nous avons entendu des dirigeants du monde entier souligner l'importance de faire de l'objectif global de travail décent une réalité locale.»

Juan Somavia

Le Directeur général du BIT a suggéré que le Conseil d'administration devrait aborder la question dans son Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation en novembre prochain et assurer son suivi en intégrant le travail technique nécessaire.



SEPT INVITÉS SPÉCIAUX

La Conférence a accueilli cinq chefs d'Etat et de gouvernement et deux princes: S. E. M^{me} Michelle Bachelet, Présidente du Chili, S. E. M. John Kufuor, Président de la République du Ghana et président de l'Union africaine, S. A. Shaikh Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier du Royaume de Bahreïn,

S. E. M^{me} Portia Simpson-Miller, Premier ministre de la Jamaïque, S. E. Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, S. A. R. Felipe de Borbon, Prince des Asturies, et S. E. M. Mahinda Rajapaksa, Président du Sri Lanka.



© Photo BIT

S. E. M^{me} Michelle Bachelet, Présidente du Chili



© Photo BIT

S. E. M. John Kufuor, Président de la République du Ghana, et président de l'Union africaine



© Photo BIT

S. A. Shaikh Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier de Bahreïn



© Photo BIT

S. E. M^{me} Portia Simpson-Miller, Premier ministre de la Jamaïque



© Photo BIT

S. A. R. Felipe de Borbon, Prince des Asturies



© Photo BIT

S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal



© Photo BIT

S. E. M. Mahinda Rajapaksa, Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka

De nouvelles mesures pour le monde du travail

Les délégués de la Conférence ont apporté tout leur soutien aux nouvelles normes destinées à améliorer les conditions de travail de millions d'hommes et de femmes employés dans le secteur de la pêche. Ces normes contiennent des dispositions visant à garantir de meilleures conditions sanitaires et de sécurité aux professionnels du secteur, des soins médicaux en mer et à quai pour les pêcheurs blessés ou malades, des temps de repos suffisants pour préserver leur sécurité et leur santé, la protection d'un accord d'engagement et l'accès à la même protection sociale que les autres travailleurs.

La convention, dénommée convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, et sa recommandation relative (n° 199) entreront en vigueur après la ratification par 10 des 181 Etats Membres de l'OIT (dont 8 pays côtiers).

La Commission des entreprises durables de la Conférence a observé dans ses conclusions que les entreprises durables constituaient l'une des principales sources de croissance, de richesses, d'emplois et de travail décent, et qu'il était donc essentiel de mettre en place un environnement qui leur soit propice. Cet environnement implique la paix et la stabilité politique, l'Etat de droit et la bonne gouvernance, le dialogue social, le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail, la culture d'entreprise, la mise en place de politiques économiques saines, l'existence d'une concurrence loyale et de services financiers accessibles, la présence d'infrastructures matérielles et technologiques, l'accès à l'éducation et à la formation, ainsi que le développement durable.

Au niveau des entreprises elles-mêmes, des mesures tout aussi importantes méritent également d'être prises, notamment en ce qui concerne: la protection sociale; le dialogue social et les relations de travail; la gestion des ressources humaines; les conditions de travail, de productivité, de rémunération et de partage des bénéfices; ainsi que la responsabilité sociale des entreprises et leur gouvernance.

La Conférence a d'autre part adopté un programme et un budget de 641,7 millions de dollars pour l'exercice 2008-09. Ce budget correspond à celui présenté par le Conseil d'administration. Il n'apporte, en valeur réelle, aucun changement pour le prochain exercice biennal.

La Commission de l'application des normes a, à nouveau, tenu une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, après l'adoption de mesures dans le cadre de l'Article 33 de la Constitution de l'OIT. Elle a, par ailleurs, examiné 25 autres cas individuels couvrant l'ensemble des questions visées par les normes de l'OIT. Notant le manque de progrès au regard du respect de la liberté syndicale au Bélarus, la Commission a exprimé dans un paragraphe spécial ses préoccupations quant à la situation dans ce pays. L'étude d'ensemble discutée cette année par la Commission de la Conférence portait sur le travail forcé (pour de plus amples informations sur la Commission et ses rapports, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/french/standards/norm/index.htm>).



© MOMAR, Rep. of Korea

La Conférence internationale du Travail a, en outre, examiné le rapport annuel du BIT sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, situation qui s'est nettement détériorée depuis l'an dernier. D'après le rapport, le nombre de foyers vivant au-dessous du seuil de pauvreté dans ces territoires occupés s'est accru de 26 pour cent entre mars 2006 et mars 2007, tandis qu'en 2006 le PIB par habitant atteignait un niveau inférieur de 40 pour cent à celui de 1999. On compte aujourd'hui dans les territoires arabes occupés sept ménages pauvres sur dix, soit 2,4 millions de personnes.

Les conclusions de ce rapport s'appuient sur des missions envoyées en début d'année en Israël, dans les territoires arabes occupés et dans la République arabe syrienne pour évaluer la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, notamment sur la Rive occidentale, la Bande de Gaza et le Golan. Pour plus d'informations, veuillez consulter *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, annexe au rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 96^e session, Bureau international du Travail, Genève, 2007:

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc96/pdf/rep-i-a-ax.pdf>.

Journée mondiale contre le travail des enfants 2007

Nouveau partenariat mondial contre le travail des enfants dans le secteur agricole



© Photo BIT

Le 12 juin 2007, l'OIT et cinq organisations mondiales majeures du secteur agricole ont lancé ensemble un nouveau partenariat mondial de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture.

Au niveau mondial, le secteur agricole est de loin le plus touché par le travail des enfants. Près de 70 pour cent des travailleurs du secteur sont des enfants et 132 millions sont âgés de 5 à 14 ans. Ces enfants contribuent à la production des aliments et des boissons que nous consommons.

L'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (IFPRI/CGIAR), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) sont les partenaires de cette

nouvelle alliance entérinée pendant la session annuelle de la Conférence internationale du Travail.

Les principaux domaines de coopération de ce nouveau partenariat concernent des politiques et des actions qui visent à :

- Promouvoir l'application de lois sur le travail des enfants dans l'agriculture, notamment pour veiller à ce que les enfants n'exercent pas d'activités agricoles dangereuses.
- Améliorer les conditions de vie dans le monde rural et intégrer la question du travail des enfants dans les politiques et les programmes agricoles nationaux.
- Réduire les disparités en matière d'éducation entre les zones rurales et urbaines et entre les sexes.
- Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes dans le secteur agricole et les régions rurales.

«Je me réjouis de notre partenariat avec ces organisations internationales du secteur agricole, car coopérer et intégrer la question du travail des enfants dans les politiques et les mandats est la seule façon de renforcer le mouvement mondial de lutte en faveur de l'éradication du travail des

© Photo BIT



La récolte du futur: une agriculture affranchie du travail des enfants



© M. Crozet/BIT

Enfant coupant la canne à sucre sur l'île d'Iloilo aux Philippines

MANILLE, Philippines – Rudy est le cinquième d'une fratrie de sept enfants. A 15 ans, il quitta le lycée pour aider son père à la ferme, tout juste après que ses deux frères aînés trouvent la mort dans un tragique accident.

Rudy se sentit alors responsable de ses cadets et décida de pourvoir à leurs besoins. «Je craignais que mes plus jeunes frère et sœur ne soient obligés de quitter l'école pour travailler parce que nous n'avions pas assez d'argent», se souvient Rudy.

Selon une étude menée en 2001, plus de 60 pour cent des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent sont employés dans des fermes du pays. Quelque 5 millions de familles dépendent des contrats de travail saisonniers dans les plantations de canne à sucre, ce qui explique que beaucoup d'enfants abandonnent l'école.

Dans les Visayas occidentales, première région productrice de sucre du pays, 88,3 pour cent des familles dont les enfants travaillent gagnent moins de 10 000 pesos (200 dollars) par mois. Autant dire que chaque paire de bras supplémentaire est utile pour améliorer les revenus de la famille.

A force de travailler pendant de longues heures sous un soleil brûlant, les enfants risquent de se blesser avec les «spading» – nom donné localement à la lourde machette utilisée pour couper la canne à sucre. D'autre part, ils sont exposés aux produits chimiques et aux fertilisants qu'ils manipulent à mains nues.

En 2006, le Programme international du BIT pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) s'est associé à la Sugar Industry Foundation, Inc. (SIFI) [Fondation de l'industrie sucrière] pour aborder la question du travail des enfants dans les Visayas occidentales. La SIFI est une fondation philippine, dont l'objectif est de répondre aux préoccupations des travailleurs du secteur. Elle regroupe les planteurs de canne à sucre, les propriétaires de centrales sucrières et les représentants des ouvriers agricoles.

Le programme IPEC-SIFI a permis aux enfants travaillant dans les plantations de bénéficier de formations professionnelles et de bourses d'études et à une centaine de membres de leur famille également employés dans les exploitations de canne à sucre de participer à des séminaires pour développer leurs compétences commerciales.

Rudy a rejoint un groupe de 80 autres jeunes pour suivre sa formation. Après une période de formation de 75 jours dans une entreprise de location d'équipements lourds du secteur du bâtiment, Rudy a été embauché par cette même entreprise comme assistant mécanicien. Etant donné que Rudy n'a pas encore 18 ans, les conditions de travail auxquelles il est soumis et les activités qu'il doit effectuer sont surveillées pour s'assurer qu'il n'effectue pas un travail dangereux au sens des normes de l'OIT relatives au travail des enfants.

enfants», a déclaré Juan Somavia, Directeur général du BIT. «Grâce à des efforts concertés, nous pourrions atteindre notre objectif d'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016», a-t-il ajouté.

L'agriculture figure parmi les secteurs les plus dangereux, notamment pour les enfants. Exposés aux mêmes dangers que les adultes, les enfants y sont d'autant plus menacés que leur corps et leur esprit sont encore en plein développement et qu'ils manquent d'expérience professionnelle. Selon les estimations du Programme international de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), c'est parfois dès l'âge de 5 ans que les enfants se trouvent astreints au travail et, dans certaines zones

rurales, 20 pour cent des enfants qui travaillent ont moins de 10 ans.

L'OIT a cependant tenu à signaler que toutes les activités exercées par les enfants dans le secteur agricole ne sont pas nécessairement nocives pour eux et ne doivent pas systématiquement être assimilées à du travail à éliminer au sens des conventions nos 138 et 182. A partir du moment où celles-ci sont adaptées à l'âge de l'enfant et n'interfèrent pas avec sa scolarité ou ses loisirs, elles peuvent faire partie intégrante d'une vie normale à la campagne.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'IPEC, à l'adresse suivante:

www.ilo.org/childdlabour



© Photo BIT

L'OIT décerne le Prix pour la recherche sur le travail décent à Nelson Mandela et Carmelo Mesa-Lago

© Photo BIT



Professeur Carmelo Mesa-Lago, professeur émérite et spécialiste de la sécurité sociale, reçoit le premier Prix annuel pour la recherche sur le travail décent

Le 15 juin dernier, l'Organisation internationale du Travail a décerné son premier Prix annuel pour la recherche sur le travail décent au lauréat du Prix Nobel de la paix et ancien Président d'Afrique du Sud, Nelson Mandela, et au professeur émérite et spécialiste de la sécurité sociale, Carmelo Mesa-Lago, en récompense de leur contribution à l'amélioration de la vie des hommes dans le monde.

Au cours d'une cérémonie organisée pendant la Conférence internationale du Travail, Nelson

© Photo BIT



Mandela a reçu un Prix exceptionnel pour sa contribution extraordinaire de toute une vie à la connaissance, la compréhension et la défense des principales causes défendues par l'OIT. Carmelo Mesa-Lago s'est, quant à lui, vu décerner le prix de l'OIT pour ses importantes contributions académiques à l'analyse des relations socio-économiques et ses outils politiques en faveur du progrès du travail décent, en particulier dans le domaine des réformes de la sécurité sociale et des retraites.

«Si quelqu'un incarne les valeurs du travail décent, c'est bien le Président Mandela», a déclaré le Directeur général du BIT, Juan Somavia. «Comme avocat, militant, prisonnier, homme politique et chef d'Etat, Nelson Mandela a toujours porté haut les idéaux de l'OIT, en recherchant tout au long de sa vie le dialogue, la compréhension, l'équité, la justice sociale et, par-dessus tout, la dignité.»

Carmelo Mesa-Lago, professeur émérite d'économie et d'études latino-américaines à l'Université de Pittsburgh, en Pennsylvanie, États-Unis, a été récompensé pour avoir, par ses recherches, joué un rôle important sur les processus de réforme de la sécurité sociale et des systèmes de retraite en Amérique latine.

Créé par l'Institut international d'études sociales de l'OIT (IIES), le Prix pour la recherche sur le travail décent est prélevé sur la dotation du Prix Nobel de la Paix décerné à l'OIT en 1969 et récompense des contributions exceptionnelles à l'avancée des connaissances en matière de travail décent pour tous, l'un des principaux objectifs de l'OIT.

Le prix est décerné par un jury composé d'éminents experts internationaux en questions sociales et en matière de travail. L'IIES a été fondé par l'OIT en 1960, comme centre d'études avancées dans le domaine social et du travail, pour favoriser la compréhension des questions du travail à travers l'éducation et la recherche.

Un représentant de la Fondation Nelson Mandela reçoit le premier Prix annuel pour la recherche sur le travail décent au nom de M. Mandela

Appel à candidatures Prix pour la recherche sur le travail décent 2008

D'après les règles du Prix pour la recherche sur le travail décent de l'OIT, les candidats peuvent être désignés aussi bien par des institutions que par des individus, mais seuls ces derniers peuvent se porter candidats. Chaque candidat doit être parrainé au moins par un mandant tripartite de l'OIT (par ex. gouvernement ou organisation de travailleurs ou d'employeurs) et par un universitaire spécialiste reconnu des questions du travail et des politiques sociales. Les deux parraina-

ges doivent provenir de régions géographiques différentes. Le jury examine les publications des candidats en prenant en compte à la fois l'excellence des travaux et leur intérêt en matière d'élaboration de mesures politiques.

Un appel à candidatures officiel contenant des informations détaillées sur les dossiers à soumettre pour la participation au Prix 2008 sera lancé sous peu et paraîtra sur le site Web du BIT (www.ilo.org) et sur celui de l'IILS (www.ilo.org/inst).

299^e session du Conseil d'administration

Pour présider à sa prochaine session 2007-08, le Conseil d'administration du BIT a élu l'ambassadeur et Représentant permanent du Sri Lanka auprès des Nations Unies à Genève, Dayan Jayatileka. Celui-ci succède à Membathisi Mphumzi Shepherd Mdladlana, ministre du Travail de la République d'Afrique du Sud, qui a présidé le Conseil pendant la session 2005-06. Dayan Jayatileka a notamment occupé les fonctions de maître de conférences à l'Université de Colombo, d'analyste politique et de journaliste.

Le Conseil d'administration a également élu deux vice-présidents. Dans le groupe des employeurs, Daniel Funes de Rioja, président du Département de politique sociale de l'Union industrielle argentine (UIA) et président du groupe employeur de l'Organisation des États américains (OEA) de 1995 à 1998, a été réélu. Dans le groupe des travailleurs, sir Leroy Trotman, secrétaire général du Syndicat des travailleurs de la Barbade et porte-parole du groupe des travailleurs au Conseil d'administration, a été lui aussi réélu.



M. Juan Somavia, Directeur général du BIT (à gauche), avec M. Dayan Jayatileka, élu membre du Conseil d'administration du BIT pour 2007-08

Tous trois siégeront au Conseil d'administration au cours de la prochaine session 2007-08.

Le Conseil d'administration a également approuvé les 346^e et 347^e rapports du Comité de la liberté syndicale, après l'examen de 30 cas. Au total, 121 cas sont actuellement en cours d'étude devant le Comité. (Pour plus d'informations, voir: <http://www.ilo.org/public/french/standards/norm/index.htm>).

Les Iles Marshall deviennent le 181^e État Membre de l'OIT

GENÈVE - La République des Iles Marshall est devenue le 181^e État Membre de l'Organisation internationale du Travail, après réception à Genève d'une lettre du ministre des Affaires étrangères, Gerald M. Zacios, qui notifie l'accep-

tation formelle par son gouvernement des obligations découlant de la Constitution de l'OIT.

Les Iles Marshall, membre des Nations Unies depuis le 17 septembre 1991, sont ainsi devenues Membre de l'OIT le 3 juillet 2007.

L'OIT adopte l'Agenda du travail décent 2007-2015



© A. Fiorentin/BIT

Groupe de discussion, 11^e
Réunion régionale africaine
de l'OIT, Addis-Abeba,
avril 2007

ADDIS-ABEBA – Lors de sa 11^e Réunion régionale africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 24 au 27 avril, l'OIT a adopté un nouvel Agenda du travail décent en Afrique: 2007-2015, visant à stimuler la création de millions d'emplois décents et à améliorer les conditions de vie des travailleurs pauvres du continent africain.

Cette nouvelle initiative, appelée *l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* a été adoptée après quatre jours d'intenses discussions entre les quelque 500 délégués présents à la réunion régionale africaine. Réunion qui a entendu des appels pressants pour le développement de la part de trois chefs d'État et de gouvernement. L'Agenda exige des mandats tripartites de l'OIT qu'ils s'impliquent dans les Programmes par pays de promotion du travail décent, conçus comme un moyen de favoriser l'intégration des politiques d'emplois – pour plus et de meilleurs emplois – dans des stratégies de développement national des pays.

«L'Agenda est une excellente combinaison de directives politiques et d'outils de mise en œuvre», a indiqué le Directeur général du BIT, Juan Somavia, dans ses remarques de clôture de la Réunion. «Les objectifs que nous avons adoptés sont ambitieux mais réalisables. C'est l'Afrique qui décide où

elle veut aller et comment y arriver. C'est un travail qui repose sur la collaboration et le dialogue entre les employeurs, les travailleurs et les gouvernements africains, d'une part, et leurs homologues du système multilatéral, d'autre part.»

Parmi les principaux objectifs fixés figure un accord visant à renforcer les liens de l'OIT avec ses États Membres africains, ainsi qu'avec des organismes internationaux, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le but est de promouvoir une croissance génératrice d'emplois.

Pour illustrer les efforts déployés actuellement par les organisations internationales pour être «unies dans l'action» au bénéfice de tous, l'Administrateur du PNUD, Kemal Dervis, a évoqué la collaboration grandissante entre son organisation et le BIT. En précisant le fonctionnement du système, il a appelé à la mise en place de stratégies de réduction de la pauvreté qui «intègrent pleinement la dimension de l'emploi». Il a également souligné que «le travail décent est au cœur du développement, mais doit aussi être au cœur des activités des Nations Unies pour le développement».

Les délégués ont demandé à l'OIT de mettre en place un programme de soutien à l'Agenda, prévoyant le renforcement des institutions tant au niveau local qu'au niveau du continent tout entier, pour promouvoir le plein emploi et le travail décent et productif pour tous. Les conclusions finales exhortent, par ailleurs, l'OIT à travailler avec ses partenaires africains et internationaux au développement d'une approche globale centrée sur l'amélioration de la gouvernance des marchés du travail et sur le renforcement de la capacité des administrations du travail et des partenaires sociaux.

La réunion a adopté un certain nombre d'objectifs à atteindre par les États Membres africains de l'OIT d'ici à 2015, notamment la promotion de l'emploi et le développement des entreprises, l'élargissement de la protection sociale, ainsi que l'encouragement du dialogue social et du respect des principes fondamentaux et des droits du travail. Il a aussi été demandé à l'OIT de travailler avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, pour encourager l'ensemble des pays africains Membres de l'OIT à se doter de Programmes par pays de promotion du travail décent d'ici à 2009.

Le G8 soutient l'Agenda pour le travail décent de l'OIT



Le Sommet du G8, qui s'est tenu du 6 au 7 juin à Heiligendamm, en Allemagne, a apporté son soutien à l'Agenda pour le travail décent de l'OIT, considéré comme essentiel à une mondialisation porteuse de progrès social.

Le G8 a souligné l'importance des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT que sont: la création d'emplois décents et productifs; l'amélioration de l'accès à la protection sociale; le renforcement du dialogue entre les partenaires sociaux et le respect des normes fondamentales du travail, comme l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé; l'élimination de la discrimination au travail; ainsi que le droit des syndicats à s'organiser.

La déclaration finale du Sommet du G8 appelle les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à promouvoir l'application des normes fondamentales du travail en étroite coopé-

ration avec l'OIT. De plus, les membres du G8 s'engagent à intégrer le travail décent et le respect des normes fondamentales du travail dans leurs accords commerciaux bilatéraux et rappellent que les normes du travail et les normes sociales ne doivent pas être utilisées à des fins protectionnistes.

A cet égard, le directeur du bureau de l'OIT en Allemagne, Wolfgang Heller, a rappelé le rôle du gouvernement fédéral d'Allemagne: «Nous saluons l'engagement personnel de la Chancelière Angela Merkel en faveur d'une mondialisation juste et sa reconnaissance de l'importance de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. La Chancelière a insisté à plusieurs reprises sur le fait que la mondialisation, et notamment l'ouverture des marchés aux échanges commerciaux, doit s'appuyer sur des valeurs communes telles que représentées dans les principes et droits fondamentaux au travail définis par l'OIT.»

Dans leur déclaration commune sur la croissance et la responsabilité en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont également soutenu l'extension des systèmes de soins et de protection



>> sociale en Afrique. Forte de sa longue expérience en matière d'aide aux États Membres pour la mise en place de systèmes de sécurité sociale, l'OIT salue également cette mesure et soutient les pays donateurs du G8 dans leurs efforts dans ce domaine.

La déclaration du G8 appelle à une implication de l'OIT dans l'effort international pour donner plus de visibilité et de clarté aux principales normes liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

GUIDE DES RESSOURCES SUR L'ÉCONOMIE INFORMELLE DU BIT

La Bibliothèque du BIT a mis en place un guide de ressources pour faciliter l'accès aux données importantes concernant la question de l'économie informelle. Ce guide met en avant la diversité et l'ampleur économique de ce secteur. Les ressources sont accessibles en ligne à travers des liens qui permettent d'accéder à des publications, des statistiques, des normes du travail, des recherches et des initiatives de l'OIT sur cette question, ainsi que d'autres ressources en provenance du monde entier.

Les chercheurs et les décideurs auront accès aux références et aux versions intégrales des publications portant sur différents aspects de l'économie informelle, notamment sur l'emploi et le chômage, la protection sociale, la sécurité et la santé au travail et l'égalité des chances dans ce secteur.

Le guide de ressources est disponible en anglais, en français et en espagnol:

<http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/subject/informal.htm>

<http://www.ilo.org/public/french/support/lib/resource/subject/informal.htm>

<http://www.ilo.org/public/spanish/support/lib/resource/subject/informal.htm>



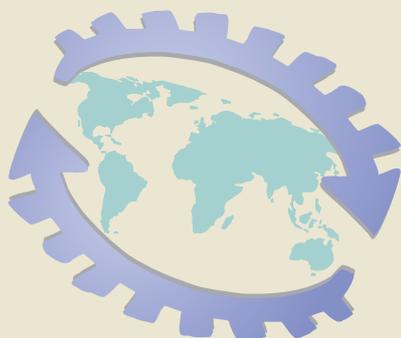
© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

CHAMPS D'ACTION

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE
ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI



Renforcer la paix au Libéria

■ Depuis l'arrivée du personnel sur place, au premier semestre 2007, le Programme du BIT pour le Libéria est pleinement opérationnel. Ce programme adopte une approche globale et prévoit des travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre, des partenariats public-privé (PPP) en matière de gestion des déchets et une aide aux institutions gouvernementales, ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Certaines activités n'ont pas attendu l'arrivée du personnel du programme pour être mises en place; comme notamment: une série de mesures relatives à la gestion des déchets et au nettoyage des rues à Monrovia ayant un impact direct sur l'emploi, un projet d'amélioration de la voirie dans la ville de Grand Kru fondé sur la main-d'œuvre, ainsi qu'une étude sur «l'accès à l'emploi et les conditions de travail des jeunes populations rurales et périurbaines du Libéria».

*Pour plus d'informations, veuillez contacter Peter Hall:
grandpapailo@yahoo.co.uk ou
Tomas Stenstrom: stenstrom@ilo.org*

Réduire la pauvreté dans les zones urbaines d'Afrique

■ Depuis mars 2007, le BIT apporte une aide technique au Projet d'assainissement de Yaoundé (PADY), dont l'objectif est de mieux utiliser les ressources et les acteurs locaux et de contribuer ainsi, à travers la promotion de projets urbains, à réduire la pauvreté en milieu urbain, dans de grandes villes comme Yaoundé (Cameroun). Le projet prévoit notamment une formation aux méthodes d'attribution des marchés locaux et aux stratégies de développement fondées sur l'emploi, ainsi qu'une sensibilisation des communautés locales, des ONG, des petites entreprises, des services techniques municipaux et des ministères impliqués dans le projet à ce type d'approche. Le projet développera des travaux d'assainissement basés sur des techniques de construction à forte intensité de main-d'œuvre sur cinq kilo-

mètres. Il permettra non seulement d'améliorer les conditions de vie et l'environnement professionnel des travailleurs du secteur informel de Yaoundé, mais aussi de démontrer l'intérêt, en termes de réduction de la pauvreté, d'adopter ce type d'approche dans d'autres zones urbaines. Ce projet d'une durée de quatre ans est financé par la Banque africaine de développement (BAD).

*Pour plus d'informations, veuillez contacter Claude Yao Kouame:
yaokouame@ilo.org*

Créer des emplois et construire la paix au Népal

■ Le gouvernement des Pays-Bas a adopté le projet EmpLED pour la création d'emplois et la construction de la paix au Népal. Ce projet, basé sur le développement économique local, a pour objectif le maintien de la paix et la réduction de la pauvreté dans certaines



© A. Dubois/BIT

© J. Maillard/BIT



Femmes travaillant dans les champs pendant la récolte

régions du Népal. Il s'appuie sur l'approche du développement économique local – cadre de création d'emplois décents – de l'OIT. Le projet adopte une approche globale, à laquelle participent plusieurs programmes et départements de l'OIT, et prévoit d'associer, à l'organisation et à la mise en place des stratégies de développement locales, les acteurs locaux concernés. Il fera en sorte que les hommes et les femmes des communautés visées y soient réellement associés et puissent profiter de meilleures possibilités de développement économique et d'un meilleur accès aux emplois locaux décents et productifs. EmpLED doit s'appuyer sur les infrastructures communautaires et encourager des stratégies

© J. Maillard/BIT



Sur un chantier de construction à Kathmandou

de développement fondées sur l'exploitation de ressources locales dans deux régions du pays.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à: ASIST Asia-Pacific: asist-ap@ilo.org

Tsunami: trois ans après

■ Après le Tsunami de 2004, l'OIT s'est impliquée dans le processus de reconstruction animé par un grand nombre de donateurs nationaux et internationaux. Dans ce cadre, l'Organisation apporte des services de conseil technique au gouvernement du Sri Lanka pour renforcer la coordination et l'organisation des moyens de subsistance au niveau tant national que régional. Il s'agit largement d'un travail de reconstruction. Pour réussir à remettre sur pied les moyens de subsistance des populations touchées, avec toutes les infrastructures et les services que cela suppose, les activités de reconstruction et de réhabilitation devraient se prolonger encore pendant deux ou quatre ans. C'est pourquoi l'OIT a prévu un programme de suivi intitulé «Work for peace and prosperity» (Travailler pour la paix et la prospérité), qui prendra en compte les mécanismes de soutien au rétablissement des sources de revenu et bâtira sur ces fondements. Il s'agit de mécanismes mis en place et

renforcés par le Programme d'assistance technique pour le rétablissement des revenus (IRTAP); un programme actuellement mis en place par l'OIT et qui doit être étendu à l'ensemble des populations de la région victimes du Tsunami ou de conflits, ainsi qu'à celles vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Pour plus d'informations, veuillez contacter ASIST Asia-Pacific: asist-ap@ilo.org



© M. Crozet/BIT

Le «quiz» de la Convention maritime

■ L'OIT a mis au point un «quiz maritime», jeu de questions-réponses portant sur sa convention du travail maritime, 2006. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la campagne menée par l'Organisation pour promouvoir cette nouvelle norme internationale du travail adoptée en février 2006. Cette convention reconnaît l'essentiel des droits et une protection globale aux 1,2 million de travailleurs, ou plus, du secteur maritime. Elle consolide et actualise plus de 65 normes internationales du travail relatives aux gens de mer adoptées au cours des quatre-vingts dernières années, et énonce le droit pour ces travailleurs de bénéficier de conditions de travail décents dans de nombreux domaines. Elle a été conçue expressément pour être applicable à l'échelle mondiale, facile à comprendre et à actualiser, et pour être uniformément mise en œuvre.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Département des normes internationales du travail: normes@ilo.org



© Justin Moresco/IRIN

L'OIT lance un fonds de solidarité internationale

■ En avril dernier, l'OIT a créé pour la première fois un fonds de solidarité internationale, le Global social Trust (GST), pour permettre aux personnes les plus vulnérables du Ghana d'accéder à une protection sociale et à une retraite. Ce projet pilote du Département de la sécurité sociale du BIT, premier en son genre, prévoit le transfert de fonds récoltés auprès d'habitants du Luxembourg par l'ONG Solidarité syndicale de la Confédération syndicale indépendante du Luxembourg (OGB-L) vers des familles du Ghana – pour la plupart des femmes enceintes et des mères avec de jeunes enfants à charge. Cette initiative novatrice est une réponse à l'absence de couverture sociale et de retraite dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, dont au moins 10 pour cent de la population active n'a pas accès à de telles prestations. Ce nouveau mécanisme de solidarité internationale rapprochera, dans un premier temps, le Luxembourg et le Ghana.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:
<http://www.ilo.org/public/french/protection/secsoc/gst/index.htm>

Nouvelle étude du BIT sur l'emploi dans l'ASEAN

■ Pour assurer une croissance durable et construire une communauté prospère

d'ici à 2015, les pays membres de l'ASEAN devront augmenter la productivité de la main-d'œuvre et réduire leurs écarts en matière de développement, comme le souligne un nouveau rapport du BIT. Pour la première fois, un rapport regroupe un ensemble complet de statistiques relatives aux questions sociales et à l'emploi dans les pays de l'ASEAN. Ces statistiques concernent notamment les questions relatives à la productivité du travail, à l'emploi par secteur et au secteur informel. D'après ce rapport, entre 2000 et 2006, 27 millions de nouveaux emplois ont été créés dans l'ensemble de la région, ramenant le nombre total des

emplois à 263 millions, ce qui correspond à une augmentation de plus de 11 pour cent. Parallèlement, le taux de chômage a crû de 5 à 6,6 pour cent, affectant en particulier les jeunes. Le rapport affirme par ailleurs que, malgré la croissance économique enregistrée, la région contient des millions de travailleurs pauvres. En 2006, parmi les 262 millions de travailleurs de la région, plus de 148 millions ne gagnaient pas suffisamment pour se hisser, eux et leurs familles, au-dessus du seuil de pauvreté fixé à deux dollars par jour et par personne.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique: bangkok@ilo.org

L'ASEAN ET L'OIT RENFORCENT LEUR COOPÉRATION EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET D'EMPLOI



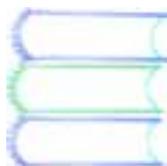
© M. Crozet/BIT

Le 20 mars 2007, le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Bureau international du Travail (BIT) ont signé un Accord de coopération visant à renforcer leur collaboration et leur partenariat. Le Secrétaire général de l'ASEAN, Ong Keng Yong, et le Directeur général du BIT, Juan Somavia, ont signé l'accord à Genève. Par cet accord, les deux organisations s'engagent à s'attaquer aux problèmes relatifs au travail et à l'emploi dans la région de l'ASEAN et à y promouvoir le progrès social. En vertu de cet accord, le secrétariat de l'ASEAN et le BIT devront collaborer davantage à la mise en place de programmes et de projets, notamment dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, du VIH/sida sur le lieu de travail, des conséquences de la libéralisation des échanges en matière d'emploi,

de l'emploi des jeunes, de la formation professionnelle, de la sécurité sociale et de la migration de main-d'œuvre. Les deux organismes s'engagent également à coopérer en matière d'échange d'informations, d'études, de recherche et de représentation au niveau des réunions de travail.

L'ASEAN regroupe actuellement dix pays: le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. Sa population dépasse les 560 millions d'habitants et la consommation annuelle dépasse les 400 milliards de dollars par an. L'ASEAN dispose d'une main-d'œuvre de 330 millions de travailleurs. Entre 2000 et 2006, la région a enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,7 pour cent du PIB. Pourtant, le taux de chômage a augmenté de 5 à 6,6 pour cent au cours de cette même période. Le montant des exportations de l'ASEAN a atteint les 650 millions de dollars en 2005, ce qui correspond à près de 22 pour cent du total des exportations de l'Asie.

MÉDIATHÈQUE



■ **Eradiquer le travail forcé: rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations**

(articles 19, 22 et 35 de la Constitution).

Conférence internationale du Travail,

96^e session 2007, rapport III (1B).

ISBN 978-92-2-218134-6. ISSN 0251-3218, Genève, 2007.

CHF 25; US\$ 20; UK£ 11; 16 Euros.

Egalement disponible en anglais et en espagnol.

Ce rapport propose une étude générale de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et apporte des informations sur l'application des conventions et des recommandations (articles 19, 22 et 35 de la Constitution).



■ **Labour and social trends in ASEAN 2007: Integration, challenges and opportunities**

ISBN 978-92-2-119838-3. OIT, Bangkok, 2007.

Troisième rapport d'une même série, ce travail offre une vue d'ensemble sur les récentes évolutions du marché du travail dans la région de l'ASEAN, suivie de chapitres thématiques portant sur les principales questions sociales et du travail, et d'une annexe de statistiques. Le rapport cherche à favoriser le suivi du Sommet des pays du Sud-Est asiatique, réunis aux Philippines en janvier 2007, où chefs d'Etat et de gouvernement de l'ASEAN ont affirmé leur intention d'accélérer l'intégration entre les Etats Membres de l'Organisation, afin que soit créé, d'ici à 2015, un marché commun.

Pour plus d'informations, s'adresser au Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, bangkok@ilo.org



■ **Labour and the Environment: A Natural Synergy**

ISBN 978-92-807-2740-1. PNUE, Nairobi, 2007. US\$ 25.

Cet ouvrage établit un lien entre les travaux de la PNUE et le rôle des travailleurs en matière de mise en œuvre de stratégies environnementales de développement durable. L'ouvrage

s'intéresse au point de vue du travailleur sur toute une série de questions, telles que : le changement climatique et l'énergie ; l'accès du public aux ressources et aux services ; la santé et l'environnement, la santé au travail et la santé publique; ainsi que les risques chimiques et les produits dangereux. L'ouvrage porte également sur la mise en place d'un cadre d'action commun sur les modes de production et de consommation durables, la responsabilité sociale des entreprises, l'éducation, le développement des compétences et le partage des connaissances, en coopération avec d'autres partenaires intéressés, de sorte à encourager la participation des travailleurs à l'agenda environnemental.

Pour plus d'informations, contacter le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) unepub@unep.org; site: www.unep.org



■ **A manual for gender audit facilitators: The ILO Participatory Gender Audit methodology**

ISBN 978-92-2-119825-3. BIT, Genève, 2007. US\$ 32; UK£ 16; 24 Euros; CHF 40.

Premier en son genre à avoir été introduit dans le système des Nations Unies, ce manuel fournit aux animateurs d'audit des indications et des instructions précises pour organiser et conduire des audits participatifs sur la question de l'égalité hommes-femmes dans un contexte organisationnel. Structuré de façon chronologique, l'ouvrage met à disposition une série d'outils permettant d'examiner la portée de l'institutionnalisation de l'égalité. Il identifie, d'autre part, les bonnes pratiques, et met l'accent sur divers moyens pertinents et efficaces permettant de mieux intégrer la question de l'inégalité entre les sexes dans toutes les activités professionnelles.



■ **El movimiento obrero en las Américas y su lucha contra el trabajo infantil**

ISBN 978-92-2-319899-2. San José, OIT-IPEC, 2007.

L'inquiétude croissante face au travail des enfants, ses implications et ses conséquences, est devenue un sujet de débat et d'analyse central, au niveau aussi bien national qu'international. Le mouvement syndical des Amériques a joué un rôle majeur dans le processus de l'abolition du travail des enfants sur l'ensemble du continent. Cette étude tente de rassembler les informations pertinentes sur l'approche et l'analyse des organisations syndicales à l'égard de cette question, depuis la moitié des années 90 jusqu'à aujourd'hui. Elle met l'accent sur l'importance et l'engagement de ces organisations dans la lutte

pour la prévention et l'abolition du travail des enfants. Pour en savoir plus: www.oit.org.pe/ipecc



■ **Qualitative indicators of labour standards: Comparative methods and applications**

David Kucera (ed.)

ISBN 978-1-4020-5200-2. Springer, Dordrecht, 2007. Social Indicators

Research Series, vol. 30. Relié.

Mesurer la conformité aux normes du travail est une tâche très difficile. De sorte que le recours croissant à des indicateurs «qualitatifs» soulève un certain nombre de questions sur les méthodes de construction comparatives, ainsi que sur l'usage approprié de certaines méthodes précises pour des applications spécifiques. Cet ouvrage est le fruit d'un séminaire organisé par l'OIT sur ces questions, rassemblant des experts de l'OIT, d'universités et d'ONG.



■ **Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice**

ISBN 92-2-118933-3. BIT, Genève, 2007.

Ce guide complet apporte aux décideurs politiques et aux organisa-

tions intéressées – organisations d'employeurs, syndicats, agences et organisations spécialisées dans la sécurité et la santé de l'emploi, organismes agricoles et autres – des informations et des idées pour leur permettre de préparer, de formuler et de mettre en place des politiques et des programmes de lutte contre le travail dangereux des enfants dans le secteur agricole.

Le guide contient des listes de ressources et de matériels de référence très utiles, destinés à répondre aux besoins des principaux intéressés, notamment les organisations partenaires.

Pour aller plus loin: www.ilo.org/childlabour



■ **Working time and workers' preferences in industrialized countries: Finding the balance**

Publié sous la direction de Jon C. Messenger (dir. de publ.)

ISBN 978-92-2-119697-6. BIT, Genève, 2007. Publié conjointement avec Routledge.

US\$ 40; UK£ 20; 30 Euros; CHF 45.

La réduction progressive du temps de travail au cours de la première moitié du XX^e siècle, qui a culminé avec la limitation de la durée hebdomadaire légale du travail adoptée dans un très grand nombre de pays, cherchait avant tout à préserver la sécurité et la santé du salarié, ainsi qu'à lui permettre de disposer de

temps libre en dehors de son temps de travail. La mondialisation et la concurrence accrue qui en résulte, en obligeant les entreprises à accroître leur productivité, notamment à travers une flexibilisation du temps de travail, ont abouti à l'individualisation et à la diversification croissante des horaires de travail. Un objectif commun a aujourd'hui émergé, visant à supprimer ou à réduire toutes restrictions aux horaires de travail contraignants et à leur individualisation. Une équipe internationale de spécialistes s'est rassemblée dans le cadre de cet ouvrage pour étudier ce processus.



■ **Working time around the world: Trends in working hours, laws and policies in a global comparative perspective**

Sangheon Lee, Deirdre McCann et Jon C. Messenger

ISBN 978-92-2-119311-1. BIT, Genève, 2007. Relié. US\$ 125; UK£ 65; 95 Euros; CHF 155.

Cet ouvrage présente un réel intérêt pour les responsables politiques concernés par l'amélioration des conditions de travail, la sécurité et la santé

des travailleurs, mais aussi pour les experts du marché du travail, les responsables syndicaux, les organisations de travailleurs, ainsi que les professeurs et les chercheurs spécialisés dans les relations du travail, l'économie du travail et le droit du travail.

Voir la présentation de l'ouvrage p. 25.

**REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
VOL. 146 (2007), N° 1-2**



■ **Sur l'application du droit du travail et de l'emploi au-delà du contrat de travail**

Le champ d'application personnel du droit du travail fait aujourd'hui l'objet de débats. Jugeant l'analyse purement contractuelle insatisfaisante,

l'auteur construit une typologie empirique des relations personnelles de travail en Europe, distinguant salariés types, agents de la fonction publique, professions libérales, entrepreneurs individuels, travailleurs en marge et arrivants sur le marché du travail. Il procède à une analyse dynamique de ces catégories et de leurs relations, en introduisant le concept de «connexions personnelles de travail» qui englobe toutes les connexions juridiques existant au-delà du simple cadre contractuel. Enfin, il souligne l'intérêt de cette approche pour la réflexion sur le droit du travail entreprise par l'OIT et l'Union européenne.

■ **Au-delà des codes de conduite: l'organisation et les normes du travail chez les fournisseurs de Nike**

Quel rôle les codes de conduite des entreprises peuvent-ils jouer dans le contrôle du respect des normes internationales du travail et l'amélioration des conditions de travail à toutes les étapes de la chaîne logistique? Les auteurs résument d'abord leur analyse des audits réalisés auprès des usines de 800 fournisseurs de Nike dans 51 pays et de deux études de cas. Ils examinent ensuite la façon dont les codes s'insèrent

dans un ensemble d'institutions, de politiques et de pratiques visant à améliorer les conditions de travail, et suggèrent une approche évolutive fondée sur la complémentarité pour réglementer les conditions de travail au niveau de toute la chaîne logistique. Ils signalent quels types de recherches et d'innovations institutionnelles nouvelles permettraient de valider ces suggestions.

■ **La répartition des salaires dans les pays de l'OCDE**

Il est généralement admis que les inégalités salariales se sont fortement accentuées dans les pays de l'OCDE depuis 1980. L'explication habituelle est la hausse constante de la demande de travail qualifié, due au progrès technique favorisant les qualifications et l'exposition de la main-d'œuvre non qualifiée à la concurrence internationale du fait de la mondialisation. Mais cette explication ne rend désormais plus compte de toutes les évolutions: l'augmentation des inégalités diffère d'un pays à l'autre et c'est dans la partie supérieure de l'échelle des revenus que leur dispersion augmente le plus. L'auteur, Anthony B. Atkinson, porte un regard nouveau sur ces données, qu'il examine à la lumière de nouvelles explications qui viennent compléter celle de la course entre technologie et éducation.

■ **Externalisation, délocalisations et mesure de la productivité dans l'industrie aux États-Unis**

Les gains de productivité dans un secteur d'activité donné ou dans l'ensemble d'une économie sont à l'origine des augmentations salariales des travailleurs. Dans les pays développés, la multiplication des externalisations, à l'intérieur

du pays ou à l'étranger, complique gravement le calcul et l'interprétation de cet indicateur clé, en induisant une surestimation trompeuse des gains de productivité. S'agissant de l'industrie aux États-Unis, l'auteur, Susan Houseman, met en évidence plusieurs éléments indiquant que les effets de l'externalisation et des délocalisations sur la mesure de la productivité seraient significatifs. Cela expliquerait la modeste hausse des salaires aux États-Unis malgré une forte augmentation de la productivité telle qu'elle est mesurée.

■ **Economie informelle, insécurité et cohésion sociale en Amérique latine**

La plupart des pays d'Amérique latine se sont inspirés du modèle de l'État-providence, mais celui-ci a donné lieu à des applications très diverses et souvent imparfaites en raison des différences structurelles qui les séparent des pays développés. La protection sociale y reste défailante: beaucoup de travailleurs du secteur informel ne sont pas couverts et le sentiment d'insécurité sociale est très répandu. L'auteur, Victor E. Tokman, explore la complexe situation structurelle et du travail dans ces sociétés, et décrit les récentes initiatives prises en Amérique latine et dans l'Union européenne en faveur d'une cohésion sociale renforcée. Il analyse les stratégies visant à incorporer le secteur informel à l'économie moderne, en luttant contre l'exclusion sociale, en conciliant la flexibilité des entreprises avec la sécurité des travailleurs et en s'efforçant d'étendre la protection sociale à l'ensemble des travailleurs.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Tél. +4122/799-7828; fax: +4122/799-6938; e-mail: pubvente@ilo.org; site Internet: www.ilo.org/publns

COLLOQUE

LES ASPECTS SOCIAUX ET RELATIFS AU TRAVAIL DES SYSTÈMES MONDIAUX DE PRODUCTION: ÉLÉMENTS INTÉRESSANT LES ENTREPRISES



Organisation
internationale
du Travail

Une réunion mondiale pour les employeurs, organisée par le Bureau des activités pour les employeurs de l'OIT. Les orateurs seront notamment des théoriciens et des praticiens de premier plan du monde des entreprises, des syndicats, des universités, des ONG et de la communauté du développement.

N° 60, août 2007



Pour les modalités de participation, prenez contact avec:
Secrétariat du groupe des employeurs – (t)+41-22-9290000, (f)+41-22-9290001
ioe@ioe-emp.org
ou Bureau des activités pour les employeurs – (t)+41-22-7997748, (f)+41-22-7998948
employer-symposium@ilo.org

Genève, 17-19 octobre 2007